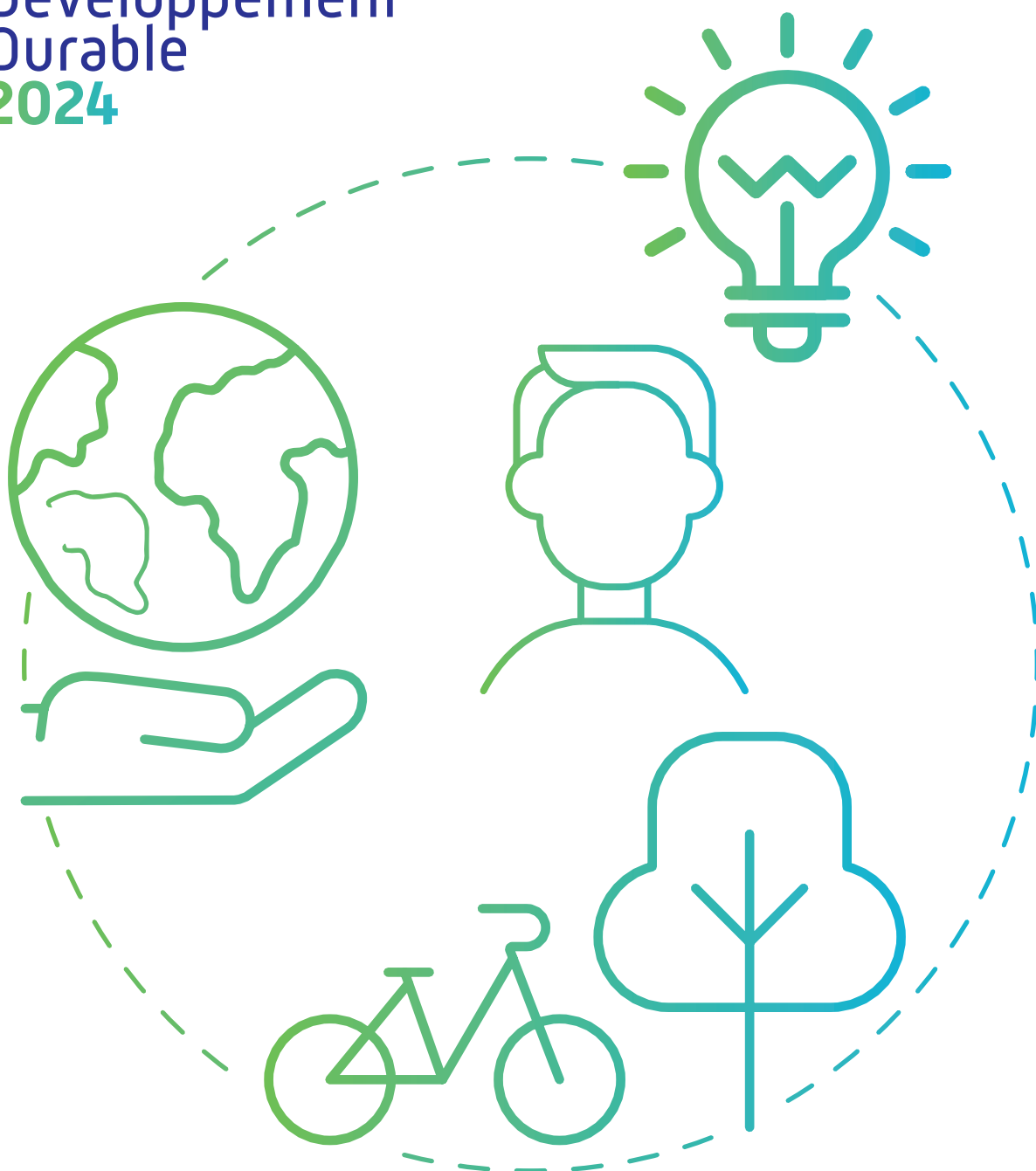


Rapport Développement Durable 2024





Sommaire

- p. 4 Éditos
- p. 6 Origine & ambitions
- p. 8 SE Doter d'un cadre pour une stratégie durable
- p. 18 Actions menées au service des habitants
- p. 38 Pousser plus loin le développement durable du territoire
- p. 44 Exemplarité du territoire



Joëlle Ceccaldi-Raynaud

**Président de Paris Ouest La Défense
Maire de Puteaux**

L'année 2024 est marquée par des avancées en matière de transition écologique.

Je tiens à encourager et féliciter toutes les communes de notre territoire, qui démontrent chacune leur capacité à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la transition écologique.

Parmi ces actions, les expérimentations pionnières menées par Courbevoie dès 2016 et Levallois-Perret en 2023 pour la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire méritent une mention particulière. Leur succès a conduit, en 2024, à un déploiement généralisé de cette démarche sur la quasi-totalité de nos communes.

L'ouverture récente d'une ressourcerie à Saint-Cloud est une autre réussite remarquable. Ce lieu dédié au réemploi, à l'échange et à la sensibilisation à la réduction des déchets ménagers incarne à la fois une avancée sociale et environnementale majeure.

Enfin, la première édition du défi zéro déchet « Les Gardiens de la Planète » a mobilisé les habitants des 11 communes autour de la prévention des déchets. Ce challenge inédit a réuni plus de 280 participants, qui ont relevé des défis chez eux et sur le territoire, tout en découvrant des pratiques « zéro déchet » et les structures locales de l'économie circulaire. Un immense merci à tous ceux qui ont contribué à faire de ce projet une réussite collective.

Bien évidemment, l'implication de notre Agence locale de l'énergie et du climat de Paris Ouest La Défense (ALEC POLD), qui veille à toujours sensibiliser davantage et apporter la connaissance sur cet enjeu fondamental de la rénovation des logements, doit être chaleureusement félicitée et encouragée. Le succès de la 2e édition du Forum Habiter Durable de l'ALEC POLD, organisé à Levallois-Perret, témoigne de la nécessité de poursuivre cet engagement.

Pour finir, l'évaluation à mi-parcours du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) témoigne des efforts qu'il reste encore à fournir pour atteindre nos objectifs. L'année 2025 sera un moment clé où nous devrons questionner nos ambitions et nos moyens d'actions qui se matérialiseront à travers un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) révisé. »



Véronique Jacqueline

**Vice-présidente en charge du développement durable et du plan climat-air-énergie
Maire de Vaucresson**

Engagé dans une dynamique de partage et de progrès, l'EPT Paris Ouest La Défense exerce fièrement la coordination avec les onze communes du territoire.

Je veux féliciter l'implication des membres de la commission développement durable, qui s'est réunie régulièrement en 2024 et se distingue par la pluralité des sujets évoqués, la transversalité et l'expertise de chacun de ses membres, réunissant à la fois élus et techniciens des communes, du territoire et de l'ALEC POLD. Cette année est marquée par la restitution de l'évaluation à mi-parcours du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), qui témoigne à la fois d'obstacles dans la mise en œuvre de certaines actions mais révèle aussi tout l'engagement mené par les politiques publiques en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé, de la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments publics, du développement de la mobilité cyclable, de la transition vers des véhicules électriques moins polluants, des aménagements en faveur de la végétalisation de nos espaces publics, de nos actions de sensibilisation à la réduction des déchets ménagers, de toutes les actions qui contribuent à atténuer les effets du changement climatique !

L'année 2025 sera l'année du renouvellement : la révision du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), qui arrive à échéance en juin 2025, et la poursuite de la démarche de labellisation Territoire engagé transition écologique permettront de recentrer notre plan d'action vers celles qui apparaissent les plus pertinentes, les plus efficaces et les plus faciles à mettre en œuvre. Plus que jamais, la coordination et le pilotage de cette démarche à l'échelle territoriale sont indispensables pour atteindre nos objectifs à horizon 2030.

Je tiens à cet égard à féliciter chaleureusement la commune de Rueil-Malmaison, qui est la première commune du territoire à avoir obtenu le label Territoire engagé transition écologique avec 3 étoiles et un score de réalisation de 53,2% des actions référencées. Même s'il lui reste des marges de progrès, cette récompense démontre l'implication de la collectivité en faveur de la transition écologique depuis de nombreuses années, qui se traduit par la mise en œuvre d'un Agenda 2030.

Nous poursuivons nos efforts avec l'ensemble des communes du territoire pour un avenir plus résilient face au changement climatique. »

Origine & ambitions

PARIS OUEST LA DÉFENSE, UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Ses compétences et ses missions placent de fait l'EPT Paris Ouest La Défense aux manettes de la transition environnementale. Compétent sur la politique de la ville, le plan local d'urbanisme intercommunal et la collecte des déchets ménagers et des eaux usées, le territoire coordonne un certain nombre de projets en faveur de la transition écologique – de la maîtrise énergétique aux mobilités, en passant par la préservation de la biodiversité et l'économie circulaire – dont la gestion déterminera sa capacité à promouvoir un développement durable.

Son rôle dans le pilotage, l'animation et la coordination, à l'échelle de ses 11 communes et vis-à-vis de ses partenaires départementaux, métropolitains, régionaux et nationaux, en fait aussi très naturellement un acteur clé pour réussir l'adaptation au changement climatique. Conscient de ces enjeux et de la nécessité absolue d'adopter une posture prospective pour mieux les appréhender, Paris Ouest La Défense a fait partie des premiers EPT à se lancer, dès 2017, soit un an après sa création, dans l'élaboration d'un plan climat-air-énergie (PCAE), actuellement en phase de révision.

Si de premiers résultats – schéma directeur cyclable, rénovation thermique des logements, programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés – attestent de la pertinence des politiques initiées, c'est plus globalement la méthode adoptée qui fait la force de la collectivité. Diagnostics et études, partages d'expériences et concertation, mise en œuvre séquentielle et évaluation, le développement durable se déploie de façon progressive et raisonnée.

DES AMBITIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

Derrière les objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-62 % en 2030 et -74 % en 2050), la politique de développement durable de Paris Ouest La Défense poursuit le cap d'une amélioration des conditions de vie et de travail sur son territoire.

Lutter contre les pollutions émises par les transports et le chauffage, protéger la Trame verte et bleue, encourager une consommation responsable et une économie plus circulaire, cela permet non seulement d'agir pour la préservation de la biodiversité et de notre environnement, mais aussi pour la santé des habitants, pour leur pouvoir d'achat et pour la qualité de leur cadre de vie, aujourd'hui et demain.

TRANSPARENCE ET PROJECTION

De projets de territoires en plans et schémas directeurs, Paris Ouest La Défense avance avec ses élus, ses services, ses collectivités adhérentes et ses partenaires sur le chemin de la durabilité. Chaque année, la loi l'oblige à publier un rapport de développement durable qui dresse le bilan et trace de nouvelles perspectives pour ses politiques, programmes et actions. Ses résultats sont évalués à l'aune des finalités du développement durable listées par le Code de l'environnement et définies par les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, qui font foi dans le domaine. Ce rapport répond aussi aux exigences de la loi du 3 juin 2010, dite « loi Grand Paris » et de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui confie à la Métropole du Grand Paris et aux territoires qui la composent la charge de promouvoir un développement économique, durable, solidaire et créateur d'emplois.

CADRE STRATÉGIQUE ET LABELLISATION, DEUX BOUSSOLES ESSENTIELLES

Dès sa création, Paris Ouest La Défense s'est lancé dans la réalisation de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), qui fut adopté en 2019 par le conseil territorial. Sorte de boussole stratégique, il définit 4 axes prioritaires* et 23 actions structurantes. L'évaluation en cours, depuis 2023, qui a pour objectif de mesurer les avancées et d'ajuster les priorités, révèle à ce stade que près de la moitié des actions prévues par le PCAET étaient engagées à la mi-temps du plan, qui se déroule sur six ans.

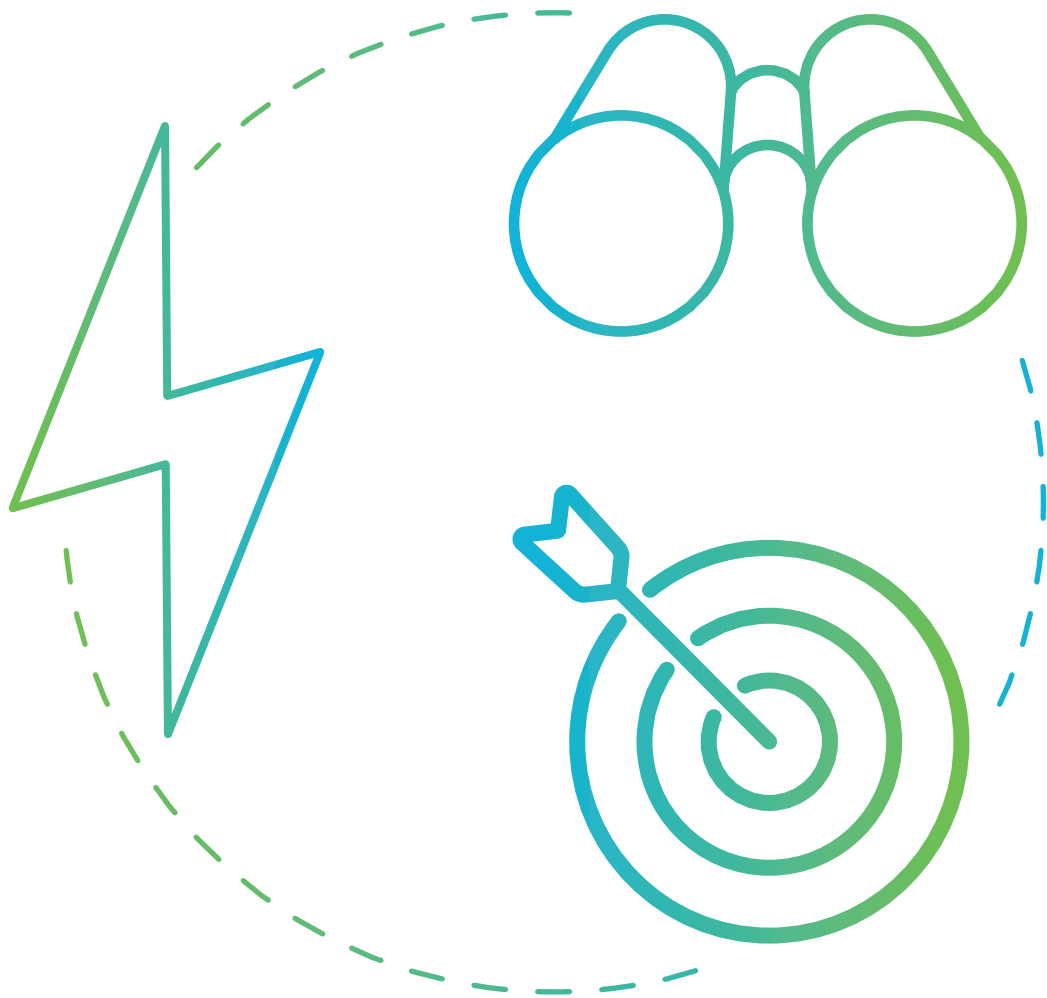
En complément de cette feuille de route, Paris Ouest La Défense a décidé de s'engager, avec huit communes de son territoire, dans le processus de labellisation Territoire Engagé Transition Énergétique (TETE), piloté par l'ADEME. Cette démarche a une double vocation : récompenser les efforts consentis pour décarboner le territoire et l'adapter au changement climatique ainsi que le conseiller pour aller plus loin. Accompagné dans cette démarche de labellisation par un bureau d'études, Paris Ouest La Défense soumet ainsi à évaluation une série d'actions, domaine** par domaine. Selon le nombre de points obtenus, il bénéficiera d'une, deux, trois, quatre ou cinq étoiles. L'ensemble du processus est prévu pour durer jusqu'en 2026.

* Les axes du PCAET : agir pour une facture énergétique maîtrisée des logements et du tertiaire ; faciliter les déplacements et limiter leurs émissions ; aménager et organiser le territoire en préservant le patrimoine naturel, la santé et la qualité de vie ; promouvoir une consommation responsable.

** Les six domaines évalués dans le cadre de la labellisation TETE : planification territoriale ; patrimoine de la collectivité ; approvisionnement énergie, eau, assainissement ; mobilité ; organisation interne ; coopération, communication.

Les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies





SE DETER D'UN
CADRE POUR
**UNE STRATÉGIE
DURABLE**



Engagé dans une démarche de transition écologique volontaire pour adapter son territoire au changement climatique, l'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense (POLD) a franchi de nouvelles étapes structurantes en 2024.

L'évaluation à mi-parcours de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ainsi que le processus de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique (TETE), dans lequel l'EPT s'est lancé, mettent en lumière les points forts et les marges de progression de la collectivité en matière de maîtrise énergétique, d'aménagement et de planification urbaine ou encore de mobilité et de consommation responsable. Claire Peyet-Febrer et Nathalie Hebrard, de l'Agence de la transition écologique (ADEME), analysent ici les atouts de la dynamique initiée par Paris Ouest La Défense et les évolutions à opérer pour aller plus loin, notamment dans son rôle d'animateur d'un réseau d'acteurs locaux.

Claire Peyet-Febrer

Responsable de la Cible Collectivités territoriales et de l'Adaptation au changement climatique, ADEME Île-de-France



Dans le cadre de son PCAET, Paris Ouest La Défense a mené des actions intéressantes, avec son schéma directeur cyclable, son PLPDMA [programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés] ou encore des études sur la nature en ville. Il faut maintenant passer à la mise en œuvre, en axant les actions sur l'adaptation au changement climatique. Paris Ouest La Défense peut aller plus loin dans le soutien et l'accompagnement des communes, que ce soit pour l'aménagement de pistes cyclables ou la récupération des chaleurs industrielles. Il est de son ressort de s'inscrire dans une posture d'animation qu'il conviendrait de massifier, auprès des collectivités, mais aussi des entreprises ou des établissements de santé. Concernant le programme de labellisation TETE, Paris Ouest La Défense a su embarquer plusieurs communes en faisant preuve de ténacité, car la phase de démarrage a été longue. Si certaines communes, comme Rueil-Malmaison, La Garenne-Colombes et Levallois-Perret, ont été motrices, Paris Ouest La Défense a su se saisir de cette dynamique. Des moyens, notamment humains, sont nécessaires pour poursuivre dans cette voie. »

Nathalie Hebrard

Référente Géothermie profonde et réseaux de chaleur dans les Hauts-de-Seine, ADEME



Le développement à Rueil-Malmaison d'un réseau de chaleur alimenté par une géothermie profonde est précurseur sur l'Ouest francilien ; il inspire actuellement d'autres villes de Paris Ouest La Défense qui lancent des études pour valoriser cette énergie renouvelable qu'est la géothermie. Il y a aussi la création à Courbevoie d'un réseau de chaleur et de froid assez innovant. Ces initiatives sont intéressantes. D'autant que Paris Ouest La Défense s'est toujours inscrit dans une posture d'optimisation du potentiel énergétique de son territoire. Même s'il n'a pas de schéma directeur de réseau de chaleur, il a participé à l'élaboration de celui du département des Hauts-de-Seine, qui offre un cadre. »

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL : BILAN À MI-PARCOURS

Depuis son adoption en juin 2019, le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'EPT Paris Ouest La Défense (POLD) s'est imposé comme un cadre d'action structurant pour répondre aux enjeux climatiques. D'une durée de six ans, il a pour ambition de mobiliser les villes, entreprises, citoyens et autres acteurs locaux autour d'une vision commune : adapter le territoire au changement climatique tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques.

En 2023-2024, l'évaluation à mi-parcours du PCAET, étape réglementaire imposée par l'article R.229-51 du code de l'environnement, a été entreprise pour mesurer les progrès réalisés et ajuster les objectifs. Ce bilan est également une opportunité pour renforcer la mobilisation de toutes les parties prenantes.

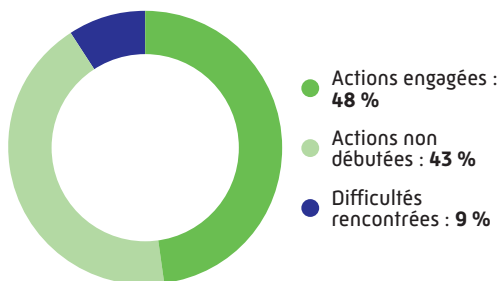
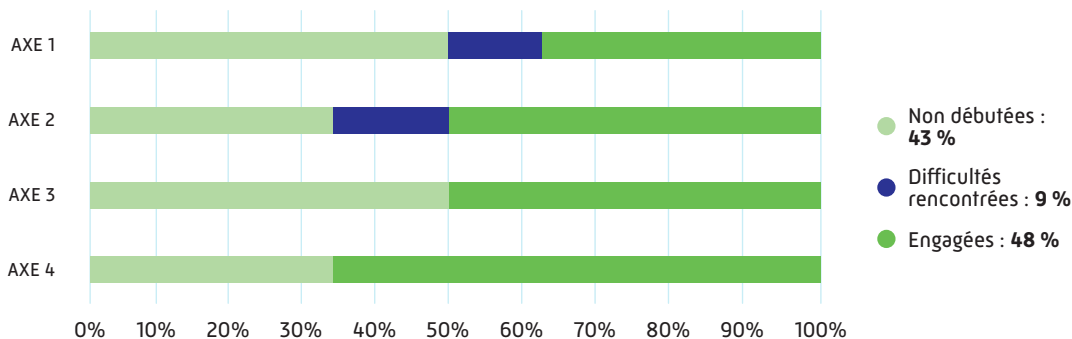
Le PCAET de Paris Ouest La Défense repose sur 4 axes stratégiques, déclinés en 23 actions :

- **Axe 1** : Agir pour une facture énergétique maîtrisée des logements et du tertiaire ;
- **Axe 2** : Faciliter les déplacements et limiter leurs émissions ;

- **Axe 3** : Aménager et organiser le territoire en préservant le patrimoine naturel, la santé et la qualité de vie ;
- **Axe 4** : Promouvoir une consommation responsable.

Le bilan révèle une **diminution de 14% des consommations énergétiques globales** sur le territoire entre 2012 et 2021, ainsi qu'une **diminution équivalente de 14% des émissions de gaz à effet de serre** sur la même période. Enfin, il est constaté une **diminution globale des émissions de polluants atmosphériques (tous confondus) de 34%** entre 2012 et 2021.

En 2024, 11 actions du PCAET ont été engagées, soit près de la moitié des actions



AXE 1 : AGIR POUR UNE FACTURE ÉNERGÉTIQUE MAÎTRISÉE DES LOGEMENTS ET DU TERTIAIRE

Les points forts

L'axe 1 est centré sur la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, premier secteur émetteur de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur le territoire. Il comprend huit actions, engagées à 37%. Parmi les avancées significatives, citons la création de l'aide spécifique du territoire à la rénovation énergétique des logements « Ma Rénov' Paris Ouest La Défense » et la progression du nombre de conseils promulgués par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de Paris Ouest La Défense (1219 conseils en 2023, contre 231 en 2019). De plus, les subventions de l'EPT Paris Ouest La Défense à l'ALEC ont augmenté de 64 % entre 2018 et 2023, passant de 55 000 € à 90 000 €. Enfin, la création en 2024 d'un groupe d'échange « Patrimoine et Énergie » a permis de mettre en réseau les gestionnaires de bâtiments et fluides des villes et des structures publiques.

Les marges de progrès

Entre 2012 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires et résidentiels ont fortement diminué sur le territoire de Paris Ouest La Défense :

Tertiaire

Baisse de **21%** des consommations énergétiques

Baisse de **20%** des émissions de GES

Résidentiel

Baisse de **13%** des consommations énergétiques

Baisse de **18%** des émissions de GES

En 2021, le secteur résidentiel est à l'origine de 31% des émissions de polluants atmosphériques, qui sont à 69% des composés organiques volatils non méthaniques (CONVM) issus de la combustion. Le secteur tertiaire est à l'origine de 7% des émissions de polluants atmosphériques en 2021, qui sont à 84% des oxydes d'azote (NOX).

Entre 2012 et 2021, on observe une **diminution de 18% des émissions de polluants atmosphériques émis par les secteurs résidentiels et tertiaires**. Quelques actions nécessitent d'être renforcées, notamment en matière de lutte contre la précarité énergétique, qui touche environ 7 % de la population du territoire, soit près de 17 000 ménages. Un travail sur ce sujet est toutefois prévu en 2025, en collaboration avec l'ALEC POLD.

Par ailleurs, la rénovation du parc social marque un ralentissement entre 2018 et 2021, avec plus de 17 % des logements classés E, F ou G selon le diagnostic de performance énergétique (DPE).

Il est nécessaire également d'engager des actions à l'échelle territoriale pour inciter à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires (publics et privés).

Les principales préconisations pour aller plus loin dans le secteur du bâtiment

1 • Accompagner la rénovation des logements privés

Créer un tableau de bord avec l'ALEC POLD.

2 • Accompagner le développement de l'ALEC POLD sur le territoire :

Développer la communication pour développer la notoriété de l'ALEC POLD.

3 • Encourager la rénovation par les bailleurs sociaux

Monter un groupe de travail et de suivi des rénovations des bailleurs sociaux.

4 • Créer un observatoire énergétique du tertiaire

Mobiliser l'observatoire territorial et stratégique de l'immobilier (OTSI) afin d'identifier la localisation des entreprises, puis réaliser une cartographie des zones prioritaires. Communiquer afin que Paris Ouest La Défense soit identifié comme un interlocuteur clé dans les discussions sur la transition énergétique du tertiaire et mettre en place une convention avec le syndicat GENERIA.

5 • Communiquer sur la rénovation énergétique, l'écoconstruction et les économies d'énergie dans le tertiaire

Mettre en place un suivi annuel des projets « bois et bio-sourcés » développés sur le territoire de l'EPT. Communiquer autour de ces projets.

6 • Soutenir les ménages en situation de précarité énergétique et améliorer le repérage

Construire un partenariat avec la Croix-Rouge insertion pour lutter contre la précarité énergétique. Créer un groupe de travail sur le sujet (bailleurs, centres communaux d'action sociale – CCAS –, ALEC, syndicats professionnels).

7 • Mettre en relation des maîtres d'ouvrage pour soutenir le développement et le verdissement des réseaux de chaleur

Collaborer avec la SEM Energie 92, en cours de création au niveau départemental, pour verdir les réseaux de chaleur et de froid. Suivre de près les sources d'approvisionnement des réseaux de froid.

8 • Mettre en réseau les gestionnaires de bâtiments et fluides des villes et des autres structures publiques intéressées sur le territoire

Rétablir le dialogue avec les villes en vue de relancer un projet de thermographie aérienne.

De manière globale :

- Entamer dès maintenant une réévaluation des objectifs (GES, énergie) pour les secteurs résidentiel et tertiaire.
- Mettre en place un tableau de bord annuel avec les indicateurs proposés pour chaque axe et action pour un meilleur suivi de l'avancement du PCAET. Fixer des objectifs à horizon 2030 et 2050 pour chaque indicateur.

AXE 2 : FACILITER LES DÉPLACEMENTS ET LIMITER LEURS ÉMISSIONS

Les points forts

L'axe 2 est centré sur la thématique de la mobilité, deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur le territoire. Il comprend 6 actions, engagées à 50 %.

L'aide « Je roule propre » de l'EPT, complémentaire de l'aide « Métropole Roule Propre » de la Métropole du Grand Paris, octroie une subvention aux habitants du territoire remplaçant leur véhicule thermique polluant par un véhicule électrique non polluant. Le dispositif est passé de 9 à 84 bénéficiaires entre 2020 et 2023. De plus, **le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques est passé de 96 à 3 981 entre 2017 et 2023**. Ces progrès vont dans le sens d'une décarbonation des véhicules sur le territoire.

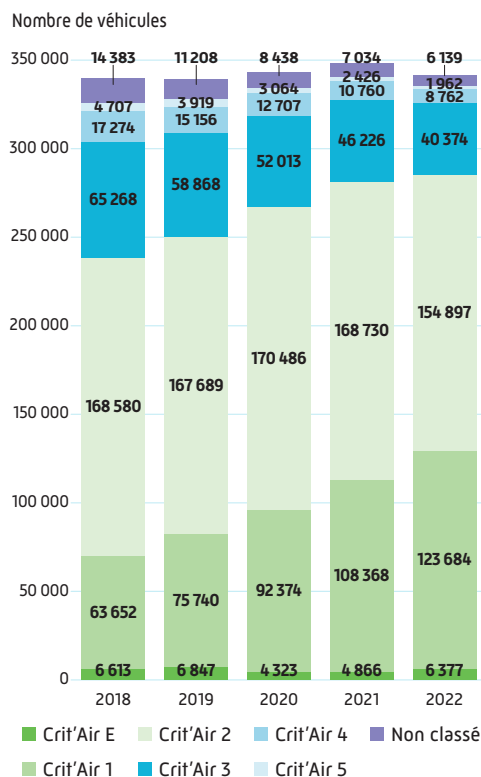
Concernant les mobilités douces, l'adoption du schéma directeur cyclable et la mise en place d'un partenariat avec Geovelo facilitent le déploiement des aménagements cyclables ; **le linéaire cyclable est ainsi passé de 78 à 265 kilomètres sur l'ensemble du territoire entre 2018 et 2023**, soit une hausse de 239 %.

Ainsi ces actions ont permis de participer à la baisse de 19 % des consommations énergétiques et de 15 % des émissions de GES du secteur du transport routier sur l'ensemble du territoire entre 2012 et 2021.

En 2021, le secteur des transports routiers est responsable de 22 % des émissions de polluants atmosphériques, qui sont à 78 % des oxydes d'azote (NOX). **Toutefois, les émissions de polluants atmosphériques du secteur des transports routiers ont diminué de 60 % entre 2012 et 2021.**

À noter enfin la progression de la part des véhicules Crit'Air 1 et électriques, qui a progressé de 21 % à 38 % sur le territoire entre 2018 et 2022, illustrant l'impact positif des actions en faveur de la décarbonation.

Évolution du nombre de véhicules du parc local par vignette Crit'air entre 2018 et 2022



Source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Alterea

Les principales préconisations pour aller plus loin en matière de mobilité

1 • Accompagner le déploiement des véhicules électriques et au gaz naturel

Recentrer l'action autour du déploiement des véhicules électriques sur le territoire et poursuivre l'abondement de l'aide « Métropole Roule Propre ».

2 • Inciter au développement des plans de déplacement des entreprises (PDE) et plans de déplacement des administrations (PDA)

Renforcer le rôle de coordinateur de POLD (relais de communication, groupe de travail) pour le développement des plans de déplacement d'entreprise (PDE) ou d'administration (PDA) et intégrer le suivi à l'Observatoire territorial et stratégique de la mobilité (OTS MOB).

3 • Poursuivre le soutien des projets de nouvelles infrastructures de transport en commun et optimiser l'usage du bus et de l'intermodalité

Intégrer les infrastructures de transport (stations de transports en commun, stations de Vélib', stationnements de vélos) à l'OTS MOB.

Maintenir l'élan de prospective en menant des enquêtes mobilités. Maintenir le relais des informations aux partenaires et habitants.

4 • Participer au développement d'une application avec itinéraires multimodaux

Supprimer cette action n'étant plus pertinente. Basculer les éléments relatifs au partenariat avec Geovelo dans les actions 5 et 6.

5 • Améliorer les continuités cyclables

Organiser un suivi du schéma directeur cyclable. Renforcer le partage d'informations et de données avec le département.

6 • Augmenter et faciliter le stationnement vélo

Renforcer le rôle de coordinateur de POLD en créant un groupe de travail avec les villes et le département pour anticiper la réflexion sur les aménagements de stationnement vélo.

AXE 3 : AMÉNAGER ET ORGANISER LE TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LE PATRIMOINE NATUREL, LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE

Les points forts

L'axe 3 est centré sur la thématique de l'adaptation du territoire au changement climatique. Il comprend 6 actions, engagées à 50 %. Les avancées notables sont liées à l'approbation du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales (SDA&EP) en 2024 et à la **végétalisation de 16 nouvelles cours d'écoles depuis 2018** (3 supplémentaires sont prévues d'ici 2026). Ainsi, entre 2018 et 2023, 23 hectares supplémentaires ont été végétalisés sur le territoire et la mise en œuvre du contrat de bassin contribue à la bonne gestion de l'eau.

Avant / après l'installation de la zone végétalisée dans la cour de l'école Les Peupliers à Vaucresson



Avant



Après

Les principales préconisations pour aller plus loin dans l'aménagement du territoire

1 • Aménager les espaces publics du territoire pour l'adapter au changement climatique

Dans l'attente de l'adoption d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), suivre de nouveaux indicateurs sur l'artificialisation et la végétalisation notamment.

2 • Mettre en œuvre le contrat de bassin et la charte de l'eau

Poursuivre l'action avec la mise en place du schéma directeur d'assainissement (en cours) et améliorer le suivi. Renommer l'action « Améliorer la gestion et préserver la ressource en eau ». Mieux surveiller la ressource en eau (sa qualité et son écoulement) et prévoir des actions de sensibilisation.

3 • Améliorer la gestion de l'eau et végétaliser les espaces privés

Intégrer la partie relative à l'amélioration de la gestion de l'eau à l'action AMM 2. Recibler l'action AMM 3 sur la végétalisation des espaces privés via des actions de sensibilisation.

4 • Accompagner l'aménagement durable par un guide

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il est prévu que POLD analyse l'ensemble des chartes promoteurs des villes membres pour rédiger une charte commune qui sera annexée au règlement. Intégrer le Service développement durable à ce travail.

5 • Partager sur la gestion de crise

Poursuivre le travail d'identification des risques et monter un groupe de travail avec les villes pour partager les pratiques et faire émerger des procédures.

6 • Faire signer une charte de chantier propre et nommer un référent

Regrouper cette action avec l'action 4 afin d'intégrer la notion de chantier propre à la future charte promoteur.

AXE 4 : PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

Les points forts

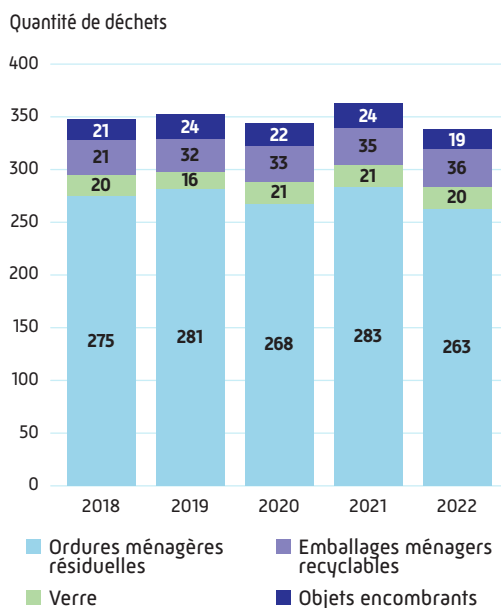
L'axe 4 est centré sur la thématique de la consommation responsable. Il comprend trois actions, engagées à 67%. Les avancées enregistrées sont liées à la mise en place du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur la période 2023-2029, qui atteint un taux d'avancement d'environ 25% en mars 2024. Parmi les actions phares en faveur de la réduction des déchets et de la lutte contre le gaspillage : la distribution d'environ 4 500 composteurs individuels et 2 000 lombricomposteurs entre 2021 et 2022, le soutien à trois ressourceries, la mise en place de « défis zéro-déchet » sur l'ensemble du territoire, l'élaboration de chartes anti-gaspillage dans certaines communes ou encore la sensibilisation de 50 000 habitants à la prévention des déchets.

Parallèlement, on observe **une hausse de 18% des emballages recyclables entre 2018 et 2022**, traduisant les efforts réalisés sur la sensibilisation aux consignes de tri et la généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques. **Toutes ces actions ont conduit, entre 2018 et 2022, à une réduction de 3% de la quantité de déchets ménagers et assimilés par habitant. Une tendance confortée par la réduction de 7,4% de la quantité de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2022 et 2023.**

Les freins identifiés

Toutefois, des freins à l'avancée du PCAET ont été constatés, notamment l'absence de plateforme de compostage sur le territoire de POLD et aucune action engagée concernant les achats publics responsables.

Quantité de déchets ménagers et assimilés en kg/hab. par principales catégories de déchet



Source : Rapport RPQS 2022 de POLD, Alterea

Les principales préconisations pour aller plus loin en matière de consommation responsable

1 • Communiquer dans les lieux du quotidien de la population pour une consommation plus responsable

Renommer l'action « Accompagner et sensibiliser à une meilleure gestion et à la valorisation des déchets » et recentrer sur la sensibilisation des habitants dans le cadre du PLPDMA et la poursuite des distributions de composteurs.

2 • Mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Poursuivre la mise en œuvre du PLPDMA.

3 • Partager les bonnes pratiques sur les achats publics responsables

Engager cette action en commençant par définir des objectifs par type de marché (travaux, services, fournitures et mobilier).

ET MAINTENANT ?

L'évaluation à mi-parcours du plan climat-air-énergie territorial de l'EPT Paris Ouest La Défense a montré des avancées significatives, notamment pour ce qui est de la sobriété énergétique du secteur résidentiel et de la décarbonation des transports. Cependant, des efforts restent à fournir pour les secteurs tertiaire et industriel, ainsi que pour la décarbonation du mix énergétique.

La révision du PCAET, qui débutera en 2025, sera l'occasion d'ajuster les objectifs et de renforcer le rôle de l'EPT comme coordinateur, tout en mettant l'accent sur le développement des énergies renouvelables et le verdissement des réseaux de chaleur. L'objectif étant de construire à l'horizon 2050 un territoire adapté au changement climatique et aligné avec la neutralité carbone.

SUR LE CHEMIN DE LA LABELLISATION « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

L'EPT Paris Ouest La Défense (POLD) ainsi que les villes de Courbevoie, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Puteaux, Reuil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson (soit huit des onze villes du territoire) ont décidé, en 2020, de s'engager dans le processus de labellisation Territoire Engagé Transition Énergétique (TETE), porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il s'agit pour chacune de ces neuf collectivités de traduire en actions concrètes les ambitions du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), adopté en juin 2019.

Les points forts de POLD : une vision globale

Le territoire Paris Ouest La Défense et les villes bénéficient d'un contrat de financement avec l'ADEME. Ce contrat prévoit un financement à hauteur de 233 240 euros, avec une répartition entre les neuf signataires. La durée de réalisation de l'ensemble des programmes est de 48 mois, soit un terme le 11 décembre 2026.

La phase 1 de la démarche TETE, consacrée à l'« état des lieux initial », a été finalisé en juin 2024 ; elle a marqué l'engagement de l'EPT Paris Ouest La Défense à concrétiser la mise en œuvre des objectifs et actions de son PCAET, dans le cadre de ses compétences propres.

Six domaines évalués sur 500 points

Le label TETE est basé sur le référentiel Climat-Air-Énergie de l'ADEME.

Il comprend six domaines d'évaluation :

- 1 • Planification territoriale
- 2 • Patrimoine de la collectivité
- 3 • Approvisionnement énergie, eau, assainissement
- 4 • Mobilité
- 5 • Organisation interne
- 6 • Coopération, communication

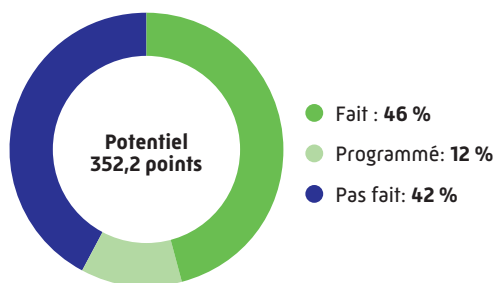
Ces domaines sont évalués sur 61 mesures totalisant 500 points. Le système de notation du label est basé sur une évaluation progressive allant d'une à cinq étoiles. Chaque étoile obtenue reflète le niveau d'engagement et d'efficacité des actions mises en place par la collectivité.

Le potentiel d'évaluation est adaptable en fonction des compétences exercées par la collectivité. Ainsi, le potentiel d'évaluation du territoire a été abaissé de 500 points à 325 points, car l'EPT Paris Ouest La Défense n'exerce pas de compétence en gestion de bâtiments, de l'éclairage public et de la voirie.

Déjà deux étoiles

L'état des lieux initial de l'EPT Paris Ouest La Défense, présenté en commission développement durable le 5 juin 2024, donne un score provisoire d'actions réalisées de 45,9 %, ce qui permettrait au territoire de prétendre à 2 étoiles après réalisation de l'audit. Par ailleurs, il est identifié une marge de progression en actions programmées de 11,7 %, ce qui permettrait de dépasser les 50 % et d'obtenir 3 étoiles.

État des lieux d'avancement du label en date de janvier 2025



Les résultats détaillés domaine par domaine

Planification territoriale (potentiel de 90/100 points)

Le domaine n°1, avec un **score d'actions réalisées de 53%**, enregistre les progrès les plus significatifs et ce notamment grâce à la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et son évaluation à mi-parcours. En effet, l'adoption du PCAET en 2019 et sa mise en œuvre constituent un cadre majeur pour la planification de la transition écologique du territoire. L'adoption du Schéma directeur cyclable en 2021, du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) en 2023 et du Schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales (SDA&EP) en 2024 constituent également des documents de planification de la transition écologique dans le domaine de la mobilité, des déchets et de l'assainissement.

Toutefois, il reste à renforcer la partie urbanisme, notamment à travers l'adoption du Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration.

Patrimoine de la collectivité (potentiel de 0/64 points)

Le territoire Paris Ouest La Défense ne peut pas être évalué sur ce domaine car il n'assure pas la gestion de bâtiments, de l'éclairage public et de la voirie.

Approvisionnement énergie, eau, assainissement (potentiel de 62/92 points)

Le domaine n°3 enregistre un **score d'actions réalisées de 42,7%**, notamment matérialisé par le Schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales (SDA&EP) et le règlement d'assainissement. Des améliorations sont à prévoir sur le développement des énergies renouvelables.

Mobilité (potentiel de 38,7/96 points)

Le domaine n°4, avec un **score d'actions réalisées de 53,1%**, a comme point fort la promotion et le suivi de la mobilité durable sur le territoire. L'important maillage du réseau

de transports en commun, qui est amené à se renforcer avec les lignes du Grand Paris Express, est un point fort pour le territoire. Néanmoins, il est nécessaire de renforcer les actions concernant les mobilités alternatives, notamment sur le développement du réseau piétonnier. De plus, il est prévu d'accroître le développement des pistes cyclables sur le territoire, en s'appuyant notamment sur le Schéma directeur cyclable de Paris Ouest La Défense, qui a pour objectif principal de développer des continuités cyclables sur le territoire.

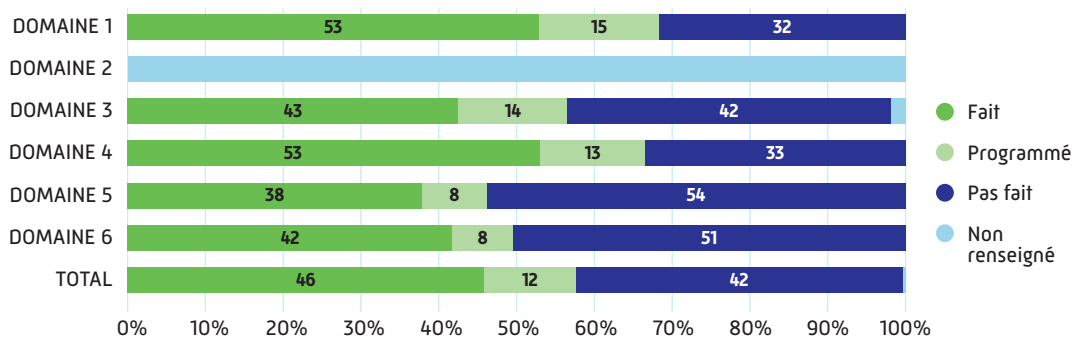
Organisation interne (potentiel de 46/46 points)

Le domaine n°5 enregistre un **score d'actions réalisées de 37,9%**. La gouvernance est le point fort de ce domaine, plus particulièrement l'organisation des ressources humaines pour piloter le PCAET, ainsi que le pilotage et le portage politique des thématiques qui en découlent. En revanche, une attention particulière devra être portée au suivi de l'avancement du PCAET et sur l'exemplarité de la commande publique en termes de développement durable.

Coopération, communication (potentiel de 89/100 points)

En dernier lieu, le domaine n°6 a un **score de réalisation de 42,1%**. Le principal point fort de ce domaine est l'accompagnement des projets de rénovation énergétique du parc immobilier résidentiel, qui se concrétise par les actions menées par l'Agence locale de l'énergie et du climat de Paris Ouest La Défense (ALEC POLD) – Espace Conseil France Rénov' (ECFR) du territoire. La coordination des actions à l'échelle territoriale, matérialisée par des groupes de travail et des commissions thématiques, les actions de communication menées par le territoire, les projets d'innovation et de développement économique orientés transition écologique sont également des atouts. Toutefois, il est nécessaire d'intensifier les actions de rénovation des bâtiments tertiaires (publics et privés).

Progression par domaine : pourcentage Climat Air Énergie



Source : EPT Paris Ouest La Défense

Les prochaines étapes

Alors que l'année 2024 a été marquée par des progrès dans la réalisation de la démarche – la plupart des collectivités ayant achevé ou étant en passe d'achever la phase 1 (état des lieux initial) –, les prochaines étapes de la démarche de labellisation prévoient l'élaboration du plan d'actions, puis la demande de labellisation.

TROIS ÉTOILES POUR RUEIL-MALMAISON

Inscrite dans la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique (TETE), en parallèle de son Agenda 2030, la commune de Rueil-Malmaison est la première, sur le territoire Paris Ouest La Défense, à avoir réalisé son audit de labellisation TETE, qui a eu lieu **le 9 février 2024**. Il a permis à la commune d'obtenir **trois étoiles**, avec un **score d'actions réalisées de 53,2 %**.

Retour sur les étapes clés

1. 2023, état des lieux initial : le diagnostic initial, qui a révélé un potentiel de 321,5/500 points, a couvert tous les domaines du référentiel de l'ADEME. Il a permis de déterminer les points forts et les axes de progrès pour chaque domaine.

2. 2023-2024, stratégie et plan d'actions : élaborée en cohérence avec l'Agenda 2030 de la commune, la stratégie a débouché sur un plan d'actions structuré autour de cinq axes principaux (la transition écologique, une ville solidaire et équitable, la transition énergétique, la santé et le bien-être, l'implication des acteurs de la transition) ; chaque axe comprenant plusieurs programmes opérationnels et actions spécifiques visant à atteindre les objectifs fixés.

3. 2024-2025, mise en œuvre et suivi : des visites annuelles sont prévues pour vérifier l'avancement des actions, évaluer les progrès réalisés et ajuster les stratégies si nécessaire. Ainsi, la ville s'engage à poursuivre ces efforts pour maintenir et améliorer son score de labellisation.

Quelles actions clés ?

Planification territoriale

En plus d'avoir articulé les objectifs de sa stratégie Climat-Air-Énergie à sa démarche Agenda 2030, la ville a adopté un schéma directeur de réseau de chaleur urbain et réalisé des études de vulnérabilité au changement climatique. Un plan de mobilité a également été mis en place pour améliorer les déplacements au sein de la commune.

Patrimoine de la collectivité

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) a été réalisé, ainsi qu'un suivi des consommations énergétiques des bâtiments municipaux. Un programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux a été mis en œuvre pour réduire leur impact environnemental.

Approvisionnement en énergie, eau, assainissement

La ville a optimisé la distribution d'énergie et produit de l'électricité renouvelable grâce à des panneaux solaires installés sur les bâtiments communaux. Des mesures ont été prises pour limiter le ruissellement des eaux pluviales et maximiser leur infiltration.

Mobilité

Des initiatives pour encourager la mobilité durable ont été mises en place, incluant un plan de mobilité et le développement des infrastructures cyclables. La ville a également optimisé la gestion de son parc de véhicules et mis en place une tarification différenciée du stationnement.

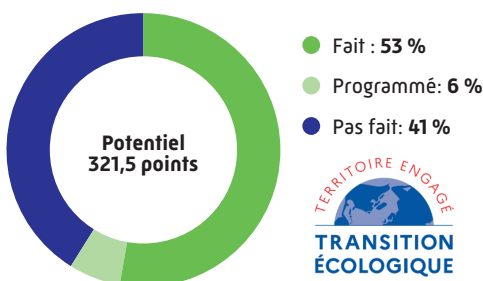
Organisation interne

La sensibilisation des élus et des agents aux écogestes a été renforcée, et l'outil Linea21 a été utilisé pour le suivi de l'Agenda 2030. La gestion budgétaire a été déconcentrée pour une meilleure efficacité.

Coopération et communication

La ville a développé une bonne coopération intercommunale et accompagné les particuliers dans la rénovation durable et énergétique de leur logement. Des actions ont été menées pour promouvoir le tourisme durable et sensibiliser la population aux enjeux de développement durable.

Climat Air Énergie



VERS UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Primes et aides, formations et partages d'expériences, mise en place de dispositifs innovants... une grande diversité de leviers est actionnée sur tout le territoire, auprès d'une pluralité d'acteurs, pour adapter les aménagements et changer les comportements. L'ambition portée par l'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense (POLD) et ses partenaires est d'engager le territoire sur le chemin d'une transition énergétique, qui exige sobriété et effort de décarbonation.

À NANTERRE, UN PETIT COLLECTIF BIEN ISOLÉ



Isolation thermique extérieure, isolation des combles et des planchers bas, ventilation des logements, remplacement d'une chaudière à fioul par une pompe à chaleur air-eau, installation de robinets thermostatiques et de chauffe-eau thermodynamiques... Les travaux réalisés à Nanterre par une petite copropriété de six logements ont été financés à 37 % par des aides publiques (dont 10 % avec l'aide « Ma Rénov' Paris Ouest La Défense »). Les propriétaires vont bénéficier d'un gain énergétique de 77 %, leur logement passant de la classe énergétique G à la classe énergétique C.

« Ma renov' POLD » en forte hausse

L'année 2024 a été marquée par une hausse importante du nombre de bénéficiaires de l'aide « Ma Rénov' Paris Ouest La Défense » : +189 % de dossiers individuels et +15 % de dossiers en copropriété. Les actions de communication et de sensibilisation pour inciter à la rénovation énergétique et faire connaître l'aide territoriale, menées par l'agence locale de l'énergie et du climat de Paris Ouest La Défense (ALEC POLD) et les collectivités, montrent leur efficacité.

Ma Rénov' POLD : quels types de projets individuels ?



47 % des projets concernent le remplacement de fenêtres «simple vitrage» par des fenêtres «double vitrage», premier motif de rénovation pour les ménages. Cependant, il est plus efficace d'agir en premier lieu sur l'isolation des murs et des toitures, laquelle représente 13 % des projets individuels



13 % sont des projets de rénovation globale avec un gain énergétique de 35 % minimum, qui sont les plus efficaces et les mieux financés par les pouvoirs publics



15 % des projets d'isolation ont recours à des matériaux biosourcés (fibre de bois, chanvre, ouate de cellulose, etc.) qui contribuent à réduire l'impact carbone et améliorent le confort l'hiver comme l'été

Ma Rénov' POLD : du côté des copropriétés



47 % des projets concernent la réalisation d'un audit énergétique, préalable indispensable avant des travaux ; leur financement a été retiré de l'aide Ma Rénov' Paris Ouest La Défense en 2023



40 % sont des projets de rénovation globale avec un gain énergétique de 35 % minimum (voir exemple en encadré)

Ma Rénov' POLD : projets individuels (par foyer)



55 dossiers depuis 2021, dont 36 en 2024



80 901 € d'aides totales accordées depuis 2021, dont **46 958 €** en 2024



46 625 € d'aides totales versées depuis 2021, dont **31 448 €** en 2024

Ma Rénov' POLD : projets en copropriété



15 dossiers depuis 2021, dont 2 en 2024



182 465 € d'aides totales accordées depuis 2021, dont **40 000 €** en 2024



83 938 € d'aides totales versées depuis 2021, dont **12 982 €** en 2024

Les chiffres sont à jour à la date du 04/12/2024.

OPAH ÉNERGÉTIQUE COLLINE-LA DÉFENSE : TOUCHER PLUS DE COPROPRIÉTÉS

Dispositifs de réhabilitation des logements collectifs, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ont pour objectif premier la rénovation énergétique des logements.

L'OPAH énergétique du secteur Colline-La Défense, débutée en 2021, est le fruit d'une convention signée entre l'EPT Paris Ouest La Défense, l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

En 2024, après s'être concerté avec les villes de Courbevoie et de Puteaux, ainsi qu'avec l'ALEC POLD, l'EPT a décidé de faire évoluer les critères d'attribution de ses aides, pour toucher plus de copropriétés. Il suffit désormais pour en bénéficier que les travaux réalisés engendrent un gain énergétique minimal de 20 % contre 35 % précédemment. La nouvelle grille des taux d'aide encourage par ailleurs les rénovations les plus ambitieuses et les plus efficaces en termes d'économies d'énergie :

- 10 % du montant des travaux financés en cas de gain énergétique compris entre 20 % et 34 % pour les copropriétés saines, 20 % pour les copropriétés fragiles ;
- 15 % du montant des travaux financés en cas de gain énergétique supérieur ou égal à 35 % pour les copropriétés saines, 30 % pour les copropriétés fragiles.



11 copropriétés accompagnées



485 316 € – montant des aides attribuées



MENER UNE RÉFLEXION COLLECTIVE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Afin de développer une planification territoriale cohérente en matière de transition écologique et énergétique à toutes les échelles, l'EPT Paris Ouest La Défense et l'ALEC POLD ont participé à plusieurs ateliers de concertation et de réflexion collective. L'objectif était double : définir et affiner une stratégie commune et des indicateurs partagés, mais aussi faciliter les échanges entre les interlocuteurs issus de différents territoires ou niveaux d'intervention.

L'EPT a ainsi intégré cinq groupes de travail coordonnés par divers acteurs institutionnels :

- Préfecture des Hauts-de-Seine – Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT) : élaboration d'un dispositif d'accompagnement des particuliers au développement du photovoltaïque sur le département des Hauts-de-Seine.
- Conseil départemental des Hauts-de-Seine (CD 92) : diagnostic et mise en œuvre du schéma directeur des réseaux de chaleur urbains des Hauts-de-Seine (SDRCU).
- Conférence des parties (COP) régionale et départementale : identification et définition des leviers d'actions permettant d'atteindre les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité.
- GENERIA : comité de concertation et comité technique du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid.
- Métropole du Grand Paris (MGP) : ateliers de définition d'un socle d'indicateurs communs dans le cadre de la démarche du suivi-évaluation des plans climat-air-énergie (PCAÉ) des territoires de la MGP.

À Rueil-Malmaison, le levier de la géothermie



Visite organisée par l'Alec POLD du site de géothermie de Rueil-Malmaison pour les agents des villes du territoire afin de démontrer son intérêt environnemental via son énergie renouvelable locale et urbaine alimentée à 65 % en géothermie.

Source : Ville de Rueil-Malmaison - Christophe Soresto



21 000 tonnes de CO₂ économisées chaque année grâce au réseau de chaleur de Rueil-Malmaison alimenté par la géothermie

FOCUS SUR

LA COP RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE

Inspirée des Conférences des parties (COP) internationales, organisées chaque année pour lutter contre le changement climatique, les COP régionales visent à définir au sein de chaque région française les leviers d'actions permettant d'atteindre les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de protection de la biodiversité.

La COP de la région Île-de-France a été lancée le 2 avril 2024 avec une première étape consacrée au diagnostic territorial partagé, à travers un questionnaire diffusé à l'ensemble des collectivités sur les actions déjà mises en œuvre et les priorités retenues. Les résultats ont été présentés au niveau départemental le 24 septembre 2024, avec un premier atelier qui a réuni plus de 75 participants, représentant les collectivités, les syndicats d'eau et d'énergie, les associations et les acteurs économiques.

À la suite de cette démarche, l'EPT Paris Ouest La Défense, l'ALEC POLD et plusieurs villes du territoire ont participé à des ateliers-débats thématiques sur le transport de voyageurs, le transport de marchandises, les bâtiments, l'énergie, l'industrie, l'agriculture et les sols, les espaces naturels, l'alimentation, l'eau, les déchets et circuits courts. Ces ateliers visent à identifier de nouvelles actions et à renforcer les synergies entre acteurs afin d'accélérer la transition vers la neutralité carbone d'ici 2050.



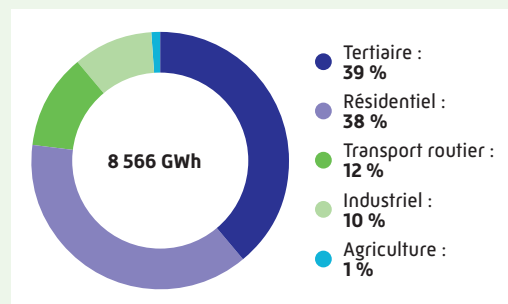
COUP D'ACCÉLÉRATEUR SUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La mise en place de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE_{NR}) a été rendue possible par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, dite « loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) ». En 2024, plusieurs communes du territoire se sont lancées.

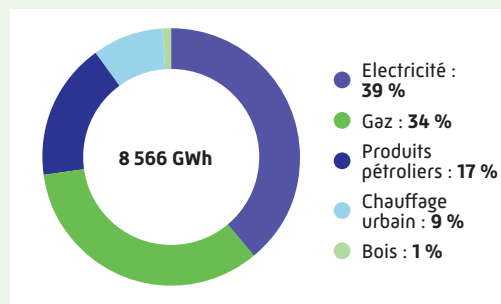
Destinée à accroître l'autonomie énergétique du territoire, les ZAE_{NR} visent avant tout à organiser et à structurer le débat local sur l'intégration territoriale des énergies renouvelables (EnR) et tenir compte des enjeux et contraintes qui y sont liés. Au-delà, les ZAE_{NR} cherchent aussi à faciliter le dialogue avec les porteurs de projets d'EnR et à simplifier les procédures (échanges techniques, acceptabilité induite via la consultation publique en amont). Avec la mise en place des ZAE_{NR}, il revient aux communes d'en définir le périmètre, tout en veillant, dans la concertation avec les habitants, à en garantir l'acceptabilité.

Fin 2024, neuf communes du territoire avaient défini leur zonage. Avec une consommation énergétique de l'EPT Paris Ouest La Défense de 8 566 GWh en 2021, dont une part prédominante d'énergies fossiles (34 % de gaz et 17 % de produits pétroliers) et des secteurs tertiaire et résidentiel particulièrement énergivores (voir le graphique ci-dessous), la mise en place des ZAE_{NR} permettrait de décarboner la consommation énergétique du territoire.

Consommation énergétique par secteur



Consommation énergétique par type d'énergie



Source : Données 2021 d'Énergif, application de visualisation cartographique et de mise à disposition des données du Réseau d'observation statistique de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France (ROSE)

UNE ANNÉE D'INITIATIVES ET DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ALEC POLD

Très active sur le territoire, l'Agence locale de l'énergie et du climat de Paris Ouest La Défense (ALEC POLD) continue sa dynamique de recrutement et a emménagé dans de nouveaux locaux en 2024. À raison d'une à deux fois par mois, les permanences de l'ALEC POLD ont lieu dans l'ensemble des villes, soit 192 permanences tenues en 2024. Au-delà de ces rendez-vous, la dynamique impulsée se traduit pour une multitude d'initiatives, variées dans leur forme et dans les publics visés. Balades urbaines, ateliers participatifs, expositions, forum... tous les moyens sont bons pour sensibiliser, informer et partager les bonnes pratiques.



DE NOUVEAUX LOCAUX ET UNE ÉQUIPE RENFORCÉE

Afin de répondre à la demande croissante des habitants du territoire, l'ALEC POLD a renforcé ses effectifs pour les accompagner plus efficacement. Son déménagement lui permettra par ailleurs de mener à bien sa mission dans de meilleures conditions.

Forte de 4 nouveaux collaborateurs, recrutés en 2024, l'équipe de l'ALEC POLD compte désormais 12 employés, répartis en différents services : un service est exclusivement dédié au conseil à la rénovation énergétique, un autre assure la mission de conseil en rénovation énergétique auprès du grand public et de publics spécifiques (collectivités, professionnels, copropriétés) et un troisième est en charge des fonctions support.

En outre, un poste supplémentaire de conseiller auprès du grand public est en cours de recrutement, ce qui portera l'effectif de l'ALEC à 13 collaborateurs en 2025.

Nouvelle adresse

Tous sont désormais installés à Suresnes, dans des locaux qui leur permettent d'accueillir plus aisément le grand public et d'organiser des événements marquants comme :

- l'atelier technique chaux-chanvre (voir photo légendée), visant à promouvoir des matériaux durables dans la construction ;
- l'atelier de travail collectif ayant suivi la marche sensible sur l'adaptation au changement climatique, projet collaboratif porté par l'EPT Paris Ouest La Défense et l'Agence régionale de l'énergie et du climat d'Île-de-France (AREC Île-de-France), dédié à l'adaptation des espaces urbains aux impacts du changement climatique (voir encadré).

Inauguration



Inauguration officielle le 4 juin 2024 en présence de Madame Véronique Jacqueline, vice-présidence en charge du développement durable et du PCAET, présidente de l'ALEC POLD et maire de Vaucresson et de Monsieur Guillaume Boudy, vice-présidence en charge de la mutualisation des services à la population et des équipements, ainsi que des membres et partenaires de l'association et maire de Suresnes.

Source : ALEC POLD

POUR LES HABITANTS, DES BALADES THERMIQUES TRÈS CONCRÈTES



À Puteaux et à La Garenne-Colombes, deux balades thermiques ont été organisées par l'ALEC POLD afin de sensibiliser les habitants aux enjeux de la rénovation énergétique, notamment en observant les déperditions énergétiques des bâtiments avec une caméra thermique.

Source : Photo ALEC POLD, site internet de POLD

POUR LES PROFESSIONNELS, UN ATELIER SUR LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS



Organisation par l'ALEC POLD d'un atelier technique sur l'utilisation de la chaux et du chanvre comme solution de correction thermique et acoustique, en collaboration avec la plateforme Pass'Réno Habitat et d'une Agence locale de l'énergie et du climat métropolitaine. Trois professionnels sont intervenus pour instruire 52 professionnels sur cet isolant écologique.

Source : ALEC POLD

FORUM HABITER DURABLE

Le 16 novembre 2024, l'ALEC POLD a organisé la 2^e édition du Forum Habiter Durable de Paris Ouest La Défense qui s'est déroulée au Palais des Sports Marcel-Cerdan à Levallois-Perret.

Grâce à la présence d'acteurs publics, d'associations et d'entreprises, le Forum a été l'occasion pour les habitants du territoire de venir échanger avec les professionnels de l'habitat. Conférences, tables rondes, expositions, stands d'information, ateliers « fresque du climat » et « fresque de la rénovation », ont permis aux visiteurs de comprendre les enjeux liés à la rénovation énergétique des logements individuels et collectifs et de découvrir les bonnes pratiques.

L'événement, organisé en partenariat avec l'EPT Paris Ouest La Défense et la ville de Levallois-Perret, était ouvert et accessible gratuitement aux habitants des 11 communes de l'EPT.



Source : ALEC POLD

RETOUR SUR

LES MOMENTS PHARES DU FORUM HABITER DURABLE

- **Se raccorder au réseau de chaleur de Levallois-Perret** – animé par Benoît Aubert (Idex), Raphaël Schreppel (commune de Levallois-Perret) et Célia Bonnin (ALEC POLD)
- **Retour d'expérience d'une rénovation globale en copropriété** – animé par Jean-François Cousin (copropriétaire), Julien Fidon (Act.A) et Mustapha Boulasba (ALEC POLD)
- **Rénovation en maison individuelle** – présentée par les conseillers de l'ALEC POLD
- **Table ronde : mobilisation des aides et accompagnement** – animé par Alé Sall (Anah), l'assistance à maîtrise d'ouvrage SOLIHA, Guillemette Wambergue (architecte-conseil CAUE 92) et l'ALEC POLD



La 2^e édition du Forum Habiter Durable a été une réussite, avec environ 150 visiteurs et 30 exposants présents.

Source : ALEC POLD

BILAN DE LA RENOV'EXPO



L'exposition Rénov'Expo, qui sensibilise petits et grands aux enjeux de la rénovation énergétique, a été une nouvelle fois déployée en 2024 lors de 13 événements dédiés à la transition écologique sur l'ensemble du territoire.

Source : ALEC POLD



GRUPE D'ÉCHANGE « PATRIMOINE ET ENERGIE » DE PARIS OUEST LA DÉFENSE

Avec l'arrivée en 2023 de Célia Bonnin, conseillère chargée de mission patrimoine tertiaire, l'ALEC POLD a mis en place un groupe d'échange « patrimoine et énergie » qui réunit les chargés de mission développement durable et les gestionnaires énergie et bâtiment des 11 communes du territoire afin d'encourager le partage de bonnes pratiques, les retours d'expérience et les mutualisations.

Depuis sa création, le groupe d'échange s'est tenu trois fois :

- le 17 janvier 2024, afin d'identifier les besoins d'accompagnement et de retours d'expérience sur les thématiques énergétiques des communes de Paris Ouest La Défense ;
- le 27 mars 2024, avec pour objectifs d'échanger et d'accompagner les communes dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR), de présenter le schéma directeur des réseaux de chaleur urbains du département des Hauts-de-Seine et d'échanger sur les réseaux de chaleur des villes via la présentation de différents acteurs ;
- le 2 octobre 2024, dans la perspective d'échanger sur l'avancement des ZAE nR, de présenter les aides existantes pour des projets de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables pour les collectivités franciliennes, ainsi qu'un benchmark de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sur les plateformes de suivi des données de consommation à destination des communes.

La dynamique se poursuivra en 2025.

DES ACTIONS POUR UNE MOBILITÉ RENOUVELÉE

Agir sur les mobilités pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, par souci écologique et sanitaire, fait partie des priorités de l'EPT Paris Ouest La Défense. Tandis que des dispositifs offrent aux particuliers des aides financières, de nombreuses initiatives (enquêtes, ateliers, études) s'orientent quant à elles vers la recherche et l'innovation. À l'échelle du territoire comme de la métropole, tout est fait pour relever le défi collectif d'une région zéro carbone à l'horizon 2050.

« JE ROULE PROPRE », BILAN 2020-2024

Le dispositif « Je roule propre » vise à encourager les habitants à remplacer leur véhicule thermique polluant par un véhicule électrique « propre », dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'accompagner les habitants vers une mobilité écologiquement plus responsable.

Ce dispositif consiste en une subvention correspondant à 10 % du montant de l'aide « Métropole Roule Propre » versée par la Métropole du Grand Paris. Avec plus de 140 000 € versés depuis 2020, « Je roule propre » a bénéficié à plus de 300 habitants répartis sur l'ensemble du territoire.

Année	Nombre de bénéficiaires	Montant total d'aide POLD versé
2020	10	4 913 €
2021	40	16 005 €
2022	91	40 265 €
2023	87	42 477 €
2024 (jusqu'au 04/12)	83	42 960 €
TOTAL	311	146 618 €

Source : EPT Paris Ouest La Défense

ADVENIR

SENSIBILISER LES ÉLUS ET LES AGENTS À LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

La formation Advenir, financée par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) et approuvée par le ministère de la Transition écologique et l'ADEME, est proposée gratuitement aux élus et agents des collectivités territoriales. La session qui a eu lieu le jeudi 28 mars 2024 a traité quatre thématiques :

- Informer sur les bénéfices de la mobilité électrique pour les collectivités et leurs habitants ;
- Former à la réglementation en vigueur et à venir ;
- Former aux projets de recharge et partager des retours d'expérience ;
- Informer sur les ressources et les aides mises à disposition des collectivités.



VERS UN OBSERVATOIRE QUI RÉPOND MIEUX AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS

Dans la continuité de son partenariat avec IFP Énergies Nouvelles (IFPEN) et pour améliorer l'Observatoire territorial et stratégique de la mobilité (OTSMOB), l'EPT Paris Ouest La Défense a initié en 2024 une nouvelle phase de travail. Celle-ci a pour objectif de transformer l'Observatoire en un outil plus opérationnel pour les collectivités du territoire.

Pour ce faire, Paris Ouest La Défense s'est appuyé sur l'expertise du bureau d'études Modality, lauréat du Prix de l'innovation 2023. Son rôle est d'identifier et de faire remonter

les besoins des villes du territoire pour que l'Observatoire réponde au mieux à leurs usages quotidiens. Les entretiens avec différents référents mobilité du territoire et trois ateliers collectifs sur les thématiques des transports en commun, du report modal vers le vélo et du lien entre les parts modales et l'empreinte carbone ont permis de cerner les besoins des collectivités, de définir les formats de restitution les plus pratiques pour elles et ainsi de croiser la réalité du terrain avec les données disponibles, afin d'imaginer l'interface idéale qui répondrait au mieux à leurs attentes.

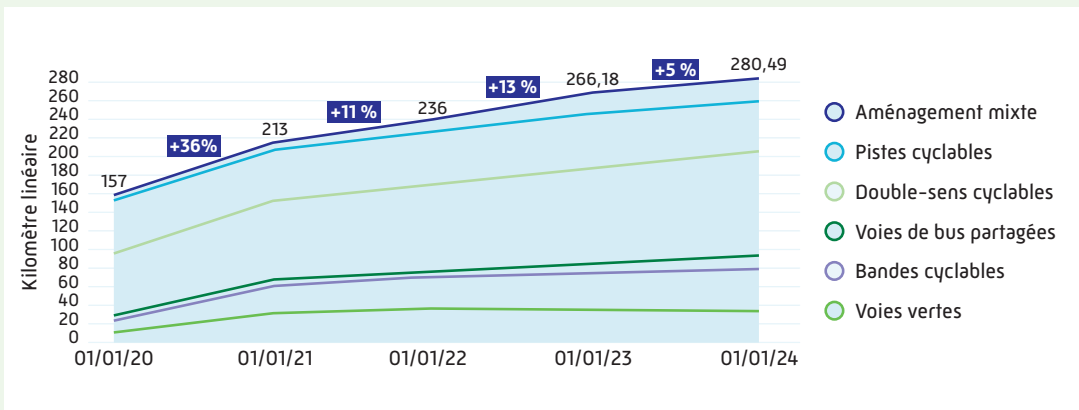


GEOVELO EN CHIFFRES

Geovelo est une structure spécialisée dans le calcul d'itinéraires et l'analyse de données cyclables. Le partenariat noué avec Geovelo par l'EPT Paris Ouest La Défense depuis 2022 a permis au territoire de développer sa propre communauté de cyclistes qui comptait près de 35 000 membres fin 2024, contre moins de 4 000 en janvier 2023. Il donne également accès à des statistiques et des analyses sur le territoire, notamment sur les pratiques des cyclistes et les aménagements cyclables.

Ces analyses montrent notamment une évolution croissante des aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire. En effet, en 4 ans, les infrastructures cyclables ont considérablement évolué, passant de 157 km à plus de 280 km, soit une hausse de 78 % entre 2020 et 2024.

Évolution des aménagements cyclables (catégories empièlées) - par an



La répartition des aménagements cyclables révèle une forte progression des doubles-sens cyclables, qui sont passés de 68 km à 112 km linéaires entre 2020 et 2024 (+64 %). En revanche, les pistes cyclables, deuxième type d'aménagement sur le territoire, pourtant plus sécurisées, ont plutôt stagné sur la même période, totalisant 54 km linéaires.

DES ENQUÊTES POUR MIEUX CONNAÎTRE ET MIEUX AGIR

L'EPT Paris Ouest La Défense est membre actif du Collectif Mobilité, mis en place après la pandémie Covid-19. Pilotée par la startup Inov360, cette initiative a vocation à transformer les pratiques de mobilités dans les grandes aires urbaines.

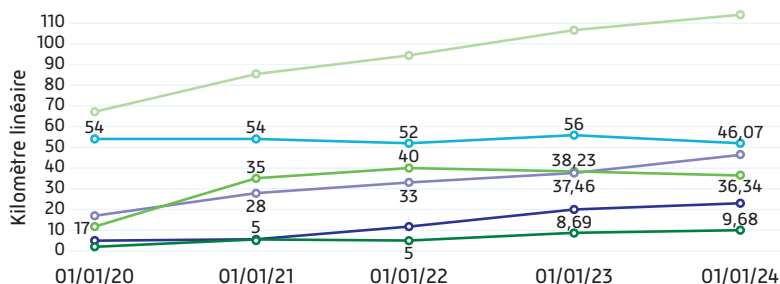
Des enquêtes menées auprès d'un large panel permettent à Inov360 d'identifier les évolutions à l'œuvre dans le domaine des mobilités et d'aider les collectivités à mieux connaître les pratiques actuelles, à identifier les freins aux changements et, in fine, à définir les actions à mettre en place, pour accompagner la transition énergétique des mobilités.

Deux types d'enquêtes sont réalisées :

- l'enquête Tendances Mobilités (ETM) qui permet de comprendre l'évolution des mobilités d'une année à l'autre (tous types de transports confondus) ;
- les enquêtes thématiques (ETH) qui permettent de comprendre l'évolution des mobilités sur une thématique spécifique (passage à la voiture électrique, adoption et pratique du vélo, usage des transports en commun, etc.).

Les résultats des enquêtes ont été partagés avec le groupe de travail « transport » des référents mobilités de l'EPT. La présentation, suivie d'un temps d'échange, a enrichi la réflexion sur les enjeux liés aux mobilités sur le territoire.

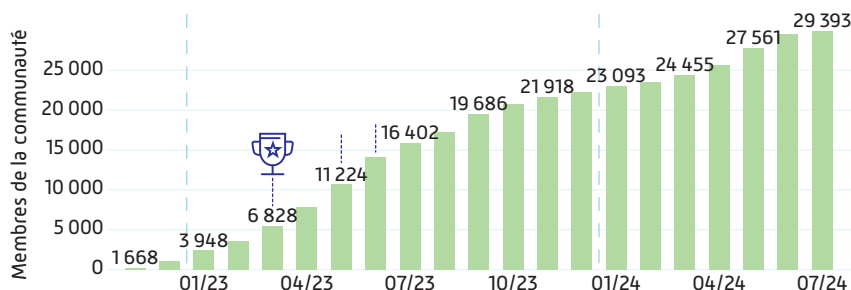
Évolution des aménagements cyclable - par an



Augmentation croissante des **doubles-sens cyclables** depuis 2020 et dans une moindre mesure des **bandes cyclables** et des **aménagements mixtes**.

Stagnation pour les **pistes cyclables** et les **voies vertes**.

Évolution communauté partner - par mois



Les gains de communauté :

2023 : mars, mai et juin

2024 : mai

(à voir avec l'année 2024 complète si cela se confirme)

La communauté des cyclistes de Geovelo est importante pour le territoire, à double titre : elle démontre l'intérêt des habitants et travailleurs pour les modes de déplacement à vélo et constitue un outil d'aide à la décision pour les élus en matière d'aménagements, d'infrastructures et de services cyclables.

ENSEMBLE VERS UNE REGION ZÉRO CARBONE

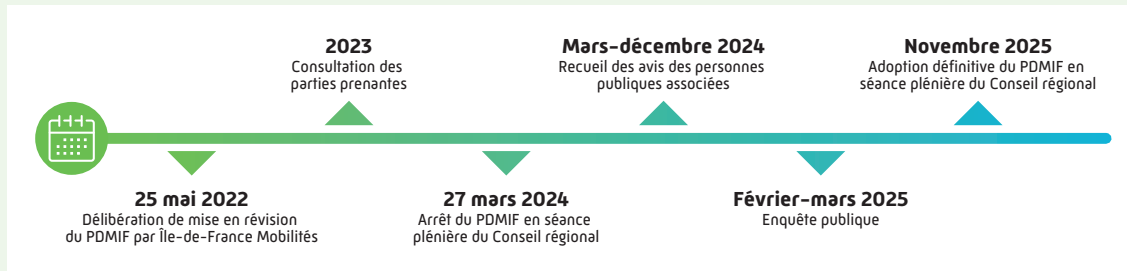
Élaboré par Île-de-France Mobilités dans le cadre réglementaire du schéma directeur régional d'Île-de-France environnemental (SDRIF-E) et du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), le Plan des mobilités en Île-de-France (PDMIF) 2020-2030, arrêté par le conseil régional d'Île-de-France le 27 mars 2024, succède au Plan des déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) 2010-2020.

À travers 14 axes et 46 actions, elles-mêmes divisées en mesures très précises, le PDMIF définit les orientations et priorités de développement des mobilités en Île-de-France, tous secteurs confondus, tout en respectant des objectifs ambitieux sur le plan environnemental, à travers notamment :

- une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 26 % liées aux déplacements ;
- une baisse de la concentration de divers polluants sous les valeurs réglementaires ;
- une amélioration de la sécurité routière et la réduction de moitié des accidents de la circulation.

L'EPT Paris Ouest La Défense, ainsi que toutes les collectivités de la région Île-de-France, a été sollicité pour émettre un avis délibéré à la région. Cette construction du PDMIF incluant tous les acteurs de la mobilité (publics, privés, Franciliens) vise une région zéro carbone en 2025.

Calendrier du Plan des mobilités en Île-de-France



Source : Île-de-France Mobilités

ANTICIPER L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES LIGNES DE BUS

Dans le cadre de sa compétence « étude, coordination et appui dans le domaine de la mobilité, pour des projets ayant un impact territorial ou concourant à la mise en œuvre du projet de territoire », l'EPT Paris Ouest La Défense a mené, en 2023-2024, une étude stratégique relative aux modalités de contractualisation et de mutualisation des services réguliers locaux de bus, en service sur les communes de Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison et Suresnes. Dans le contexte de l'ouverture à la concurrence des lignes de bus à horizon 2026, qui étaient jusqu'ici sous monopole de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), cette étude avait pour objectif d'analyser les modalités de renouvellement des contrats actuels arrivant à échéance en 2025, afin d'identifier une possible mutualisation des services, et de réduction des coûts de prestations.

Ainsi, plusieurs scénarios sont ressortis de cette étude et ont été proposés aux villes concernées, auxquelles revient le choix :

- Scénario n°1 : Passation d'un contrat unique pour les quatre appels d'offres publics (via marché public groupé ou prise de compétence POLD).
- Scénario n°2 : Passation d'un contrat par Île-de-France Mobilités (via délégation de service public, dite DSP41) et exécution par les autorités organisatrices de proximité.
- Scénario n°3 : Scénario « au fil de l'eau » avec passation de marchés publics par chaque autorité organisatrice de proximité séparément : contrats à démarrer entre le 1er janvier 2025 et le 30 juin 2026.

DES PISTES POUR CONSOMMER DE FAÇON PLUS RESPONSABLE

À la maison, en entreprise, en collectivité, tout le monde est concerné par l'adoption de nouveaux réflexes tant en matière de gestion des déchets que de consommation. Face à ce défi collectif, l'EPT Paris Ouest La Défense diversifie ses dispositifs pour que les citoyens soient sensibilisés aux enjeux du tri, du réemploi et du recyclage, partout sur le territoire, en ville, dans les parcs, dans les bâtiments publics. La dynamique initiée, portée par un engouement collectif, touche tous les secteurs, de l'alimentation au matériel électronique ; elle se traduit par des petits gestes du quotidien comme par l'organisation d'ateliers et d'états généraux pour inscrire la transition écologique du territoire dans l'espace et dans le temps.

DÉFI ZÉRO-DÉCHET : LES GARDIENS DE LA PLANÈTE



À l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets, Paris Ouest La Défense a lancé son premier défi zéro-déchet intitulé « Les Gardiens de la Planète ». Du 8 novembre au 1^{er} décembre, 281 participants ont relevé un ensemble de défis visant à réduire ses déchets et favoriser le réemploi. Des récompenses ont été décernées au 20 lauréats par un jury le 13 décembre 2024.

Source : POLD/Trizzy

PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA GESTION ET AU TRI DES DÉCHETS DE LA VILLE DE LEVALLOIS-PERRET



Au cours de l'année scolaire 2023-2024, la Maison de la Pêche et de la Nature a réalisé des ateliers ludiques et pédagogiques pour sensibiliser les enfants au tri et à la prévention des déchets (recyclage, lombricompostage, compostage, etc.). Au total, neuf établissements scolaires ont participé à ce programme, dont les écoles Alfred-de-Musset, Sainte-Marie, Jules-Ferry, Saint-Exupéry, Françoise-Dolto, Edith Gorce-Franklin, Buffon et Beth Hilel, et le collège Danton.



UN NOUVEAU RAPPORT AUX DÉCHETS : BILAN D'AVANCEMENT DU PLPDMA

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est un outil stratégique visant à réduire la production de déchets et à encourager leur valorisation. Ce plan s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et d'économie circulaire, impliquant citoyens, collectivités, entreprises et associations.

Avec pour cadre les huit axes stratégiques définis par l'ADEME et un axe transversal, le PLPDMA de l'EPT Paris Ouest La Défense, adopté le 28 mars 2023, s'articule autour de 20 actions concrètes, élaborées pour répondre aux objectifs de sensibilisation, d'amélioration des pratiques et de mobilisation collective en faveur de la prévention des déchets. La première année de mise en œuvre du PLPDMA marque des avancées notables : 100 % des actions engagées, un taux de réalisation global de 25 % et des résultats concrets, notamment :



1 000 tonnes d'objets collectés pour le réemploi et la réutilisation ;



Plus de **50 000** personnes sensibilisées.

RESSOURCERIE À SAINT-CLOUD

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), l'EPT Paris Ouest La Défense soutient les projets de ressourceries afin de promouvoir le réemploi, d'allonger la durée de vie des objets et de réduire les déchets. En 2024, une convention tripartite a été signée entre la ville de Saint-Cloud, l'EPT Paris Ouest La Défense et l'association R Nouvelle dans le but de soutenir financièrement la ressourcerie et ses activités. La ressourcerie R Nouvelle offre aux habitants du territoire un service « d'apport volontaire » d'objets en vue de leur réemploi, l'organisation d'ateliers de sensibilisation au zéro-déchet ainsi que des collectes ponctuelles d'objets sur l'ensemble du territoire.



Source : Ressourcerie R Nouvelle

FOCUS SUR

DES ACTIONS DE COMMUNICATION ENGAGEANTE

Les villes de Nanterre et de Suresnes expérimentent avec le Syctom et leur prestataire E3D-Environnement, spécialisé dans l'accompagnement aux changements de comportements, une nouvelle approche pour sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux (tri des déchets, énergie, mobilité). Cette opération dite de « communication engageante » a touché environ 10 000 habitants dans chacune des deux villes à partir de septembre 2024. Dans un premier temps, la sensibilisation s'est apparentée à une opération de sensibilisation en « porte-à-porte » classique qui visait à informer les habitants sur les consignes de tri des déchets. Puis, l'idée a été d'inciter les habitants à signer une « charte » en cochant des actions de leur choix qu'ils considéraient comme plutôt simples à réaliser afin de les amener à un changement de comportement progressif sans les décourager. Les habitants ont alors été recontactés tous les trois à six mois afin d'évaluer leur changement de comportement à la suite de cette opération.

AVANCEMENT DU PLPDMA PAR AXE STRATÉGIQUE ET ACTIONS



Axe A • Être exemplaire en matière de prévention des déchets

À Nanterre, la mise en place du plan de l'administration communale pour la transition écologique (PACTE) a permis d'identifier 153 idées d'actions, dont 50 sont spécifiquement dédiées à la prévention des déchets, témoignant de l'engagement fort de l'administration publique.



Axe B • Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

En 2024, l'EPT a lancé une stratégie de communication sur la prévention et la réduction des déchets, comme la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage et l'économie circulaire. Par ailleurs, l'harmonisation des couleurs des bacs de tri a été réalisée sur 80 % du territoire et le taux de refus de tri a diminué de 21,5 % à 20,2 % entre 2022 et 2023. Le tri des déchets produits « hors foyer » a également été déployé dans sept villes, notamment dans des espaces publics très fréquentés à Suresnes, Courbevoie et Levallois-Perret.



Axe C • Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Une étude sur la faisabilité d'une tarification incitative a été lancée en 2024, tandis que la redevance spéciale est adoptée par huit villes. Ce dispositif s'accompagne d'une harmonisation progressive des tarifs et d'une dématérialisation des paiements.



Axe D • Lutter contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de la loi Egalim, des tables de tri ont été installées dans la majorité des écoles du territoire. Des initiatives innovantes ont été expérimentées, telles que le dispositif « Appétit de moineau – Faim de loup » à Puteaux, qui permet d'adapter les quantités de nourriture des plateaux-repas en fonction de l'appétit des enfants, ou encore la mise en place d'un self-service dans une école à Levallois-Perret.



Axe E • Éviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Le syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères (Syctom) propose la mise à disposition de broyeurs végétaux pour encourager le jardinage naturel. À titre d'exemple, la commune de Vaucresson a mis en place une convention de prêt de broyeur aux habitants. Des actions de sensibilisation ont également été menées auprès du public scolaire.



Axe F • Augmenter la durée de vie des produits

Cinq villes ont adopté une gestion différenciée des espaces verts, notamment en adaptant la tonte en fonction des besoins et du lieu. Entre 2022 et 2023, 1770 composteurs ont été distribués sur l'ensemble du territoire. Enfin, 809 tonnes de biodéchets collectées sur 121 sites et 7 points d'apports volontaires ont pu être valorisées.

En 2023, 67,8 tonnes d'objets ont été collectées dans les ressourceries subventionnées par le territoire, qui en comptait deux, une à Rueil-Malmaison et une à Suresnes. Une troisième ressourcerie subventionnée par l'EPT POLD a ouvert ses portes en 2024 à Saint-Cloud. En parallèle, des collectes spécifiques ont permis de récupérer plus de 70 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans les 11 communes de l'EPT grâce au dispositif « Je donne mon électroménager » proposé par l'éco-organisme Ecosystem. Enfin, 935 tonnes de textiles ont été collectées grâce aux 164 bornes implantées sur le territoire et aux opérations de collectes mobiles ponctuelles, renforçant la dynamique locale du réemploi.



Axe G • Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Le dispositif « Stop Pub » a été renforcé par des campagnes de sensibilisation dans les mairies et lors d'événements publics. Des « défis zéro-déchet » ont également été organisés, notamment un « challenge Consomm'acteur » en 2024 à Garches, Rueil-Malmaison et Puteaux, pour mobiliser les habitants autour d'une consommation durable.



Axe I • Sensibilisation, pédagogie au changement de comportement : des actions transversales

Pour encourager des pratiques de consommation responsable, l'EPT a lancé un chatbot dédié à la prévention et la gestion des déchets, et plus de 50 000 personnes ont été sensibilisées grâce à divers événements en 2023. Des initiatives ont été expérimentées, comme la promotion d'emballages réutilisables « Gourmet Bag » auprès des commerçants, ou la mise en place d'une consigne d'emballage dans le restaurant municipal de Neuilly-sur-Seine. Cependant, des défis subsistent, tels que l'adoption de la tarification incitative, le déploiement complet du tri des déchets « hors foyer ». L'analyse des actions menées en 2024 nous permettra d'évaluer l'atteinte des objectifs. Reste que ce bilan met en lumière une dynamique positive et un engagement collectif fort pour faire du PLPDMA un levier majeur de la transition écologique locale.

ACTIONS MENÉES AU SERVICE DES HABITANTS

DANS LES COMMUNES, DES INITIATIVES ORIGINALES

9^e édition de l'Éco-Trophée des commerçants et artisans de la ville de Levallois-Perret



La commune de Levallois-Perret, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine et l'EPT Paris Ouest La Défense, a organisé la 9^e édition des éco-défis des commerçants et artisans afin d'encourager et d'accompagner les commerces de proximités qui s'engagent en faveur de la transition écologique et solidaire. 15 enseignes ont été récompensées le 14 octobre 2024, et les prix « Coup de cœur du jury » et « Meilleure progression » sont venus récompenser deux entreprises, respectivement à hauteur de 3 000 et 2 000 €.

Source : Ville de Levallois-Perret

Charte d'engagement des commerçants et artisans contre le gaspillage alimentaire



Plusieurs villes ont instauré des chartes d'engagement pour encourager les commerçants et artisans à adopter des pratiques écoresponsables et lutter contre le gaspillage alimentaire. À Puteaux, où une telle charte a été adoptée en 2023, les supermarchés se mobilisent à travers des actions concrètes comme les dons d'invendus, les promotions antigaspi, la vente en vrac et la valorisation des déchets. En 2024, la charte anti-gaspillage alimentaire a été étendue aux restaurateurs et commerces alimentaires (hors supermarchés) de la ville. De plus, un défi « éco-commerçants » a été lancé.

Source : POLD

UN MOIS SOUS

LE SIGNE DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE

Organisés par le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat, dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire, les Rencontres de l'économie circulaire et de la transition alimentaire ont réuni en novembre 2023 de nombreux acteurs, publics et privés. Une démarche qui illustre l'ambition de Paris Ouest La Défense de devenir un territoire exemplaire en matière d'innovation circulaire et solidaire dans une démarche de coconstruction.

Échanger autour de l'économie circulaire et de la transition alimentaire, tel était le sujet principal au menu de ces rencontres, auxquelles ont participé des collectivités locales et des entreprises, toutes motivées pour relever les défis associés à ces thématiques. Trois sujets majeurs ont pu être abordés et illustrés par des exemples locaux : l'agriculture urbaine, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets.

Cet événement a marqué le lancement de la démarche ETICS (États Territoriaux de l'Innovation Circulaire et Solidaire), pilotée par l'EPT Paris Ouest La Défense avec l'appui de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Île-de-France et l'agence Les Petites Rivières, afin d'associer, autour d'une réflexion dédiée à l'économie circulaire, les communes, les acteurs économiques et les structures expertes de l'économie circulaire.

Les temps forts de la démarche

- Ateliers ETICS explorant l'économie circulaire et sociale animés par la CRESS.
- Masterclass dédiée aux villes pour renforcer leurs connaissances et leur engagement.
- Atelier d'intelligence collective réunissant villes et structures pour définir des actions concrètes à porter par l'EPT Paris Ouest La Défense.

Plusieurs leviers prioritaires pour accélérer le développement de l'économie circulaire ont été identifiés dans le cadre de la coconstruction d'un projet de feuille de route, parmi lesquels :

- développer des achats publics responsables pour soutenir les acteurs locaux ;
- faciliter l'accès au foncier pour les initiatives ESS ;
- renforcer les coopérations locales entre collectivités et acteurs économiques ;
- se doter d'outils de coordination pour harmoniser les politiques publiques ;
- favoriser l'émergence de projets ESS innovants sur le territoire.

Deux filières stratégiques pressenties

- Alimentation durable : promouvoir des circuits courts et des pratiques écoresponsables.
- Réemploi numérique : valoriser les équipements électroniques usagés.



Source : Le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat



52 structures consultées



11 villes impliquées



9 partenaires engagés



1 rencontre en 2023 et **4** temps forts en 2024

RENDRE LE TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT

Les effets du changement climatique rendent et rendront la vie de plus en plus difficile, notamment en ville. Anticiper ces impacts passe par des diagnostics, auxquels la population peut être associée, des partis pris financiers et des schémas qui donnent de la cohérence aux actions menées, qu'elles concernent la gestion des eaux, usées ou pluviales, le respect de la biodiversité ou encore la qualité de vie en ville. Rendre le territoire plus résilient, c'est penser la vie future, qui risque de subir – plus rapidement que prévu – les conséquences du dérèglement climatique.



LE CONTRAT EAU, TRAME VERTE & BLEUE, CLIMAT EN ACTION

La désimperméabilisation et la végétalisation du marché des Avelines à Saint-Cloud font partie des réalisations du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat. Pour les mener à bien, la ville de Saint-Cloud a été accompagnée pour mettre en place de nouveaux dispositifs de gestion des eaux pluviales, déconnectés du réseau d'assainissement, et pour créer des surfaces végétalisées de pleine terre, permettant à la fois d'assurer une meilleure gestion à la source des eaux pluviales et à la fois de créer un îlot de fraîcheur pour le voisinage immédiat.

Une surface de plus de 1000 m² a ainsi été végétalisée et près de 6 000 m² ont été déconnectés du réseau d'assainissement d'eau.

De plus, un jardin de pluie, couplé aux aménagements liés à la création d'une rampe dans le jardin des Avelines, facilite l'infiltration des eaux pluviales et la récupération des eaux de ruissellement sur l'ensemble de la parcelle.



Source : Ville de Saint-Cloud

EAU, BIODIVERSITE ET NATURE EN VILLE, AU CŒUR DE TOUTES LES ATTENTIONS

Organisés par l'association Espaces, des ateliers ont eu lieu pour que soient abordés collectivement tous les sujets liés au Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.

Couvrant la période 2020-2024, le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine, piloté par l'association Espaces, s'inscrit dans une démarche pour la préservation des ressources en eau, la protection et la restauration de la biodiversité ainsi que l'adaptation au changement climatique.

48 SIGNATAIRES, 4 ENJEUX

Il rassemble 48 signataires, dont 3 partenaires financiers – l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), le conseil régional d'Île-de-France et la Métropole du Grand Paris – autour de 4 enjeux :

- **Enjeu A** : Gérer à la source les eaux pluviales et lutter contre les îlots de chaleur en concourant à la mise en œuvre du Plan Vert d'Île-de-France ;
- **Enjeu B** : Améliorer la performance de gestion des eaux usées, économiser et protéger la ressource ;
- **Enjeu C** : Restaurer le milieu naturel et poursuivre la mise en œuvre d'une Trame verte et bleue régionale en adéquation avec le schéma régional de cohérence écologique ;
- **Enjeu D** : La sensibilisation, l'éducation à l'environnement, le suivi et la coordination des actions.

DES ÉVÉNEMENTS TOUTE L'ANNÉE

La cellule d'animation pilotée par l'association Espaces a organisé plusieurs événements en 2024 :

- le comité de pilotage du contrat réunit 53 personnes de 19 structures différentes ;
- 4 ateliers sur la restauration et la préservation de la trame bleue, avec 71 participants, issus de 42 structures différentes, tous ont été sensibilisés à la thématique de la trame bleue en ville ;
- 1 atelier sur la renaturation et la préservation de la trame verte ;
- 2 ateliers à destination des acteurs de l'aménagement du bassin versant, organisés avec le soutien de l'AESN ;
- 1 colloque régional « Des clés pour favoriser la trame bleue en ville ! », les 21 et 22 novembre 2024.

STRATÉGIE CLIMAT À PUTEAUX

Afin de s'engager davantage dans la lutte contre le changement climatique, la ville de Puteaux mène volontairement, depuis 2022, une « évaluation climat » de son budget.

Ainsi, une première présentation de la stratégie climat de la ville a eu lieu lors du conseil municipal d'avril 2024. Les résultats de ce rapport montrent qu'entre 2021 et 2023, la ville a investi plus de 34,3 millions d'euros dans des actions de décarbonation favorables au climat, lesquelles ont permis d'éviter le rejet dans l'atmosphère de plus de 49 562,6 tonnes de CO₂.

D'autres communes du territoire sont également engagées dans la réalisation d'un budget climat.



Source : Ville de Puteaux

FOCUS SUR

DÉAMBULER DANS LA VILLE POUR REPÉRER LES ADAPTATIONS À OPÉRER

Initiées par l'Agence régionale de l'énergie et du climat d'Île-de-France (AREC îdF), les marches sensibles sur l'adaptation au changement climatique ont pour objectif d'intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement du territoire, afin de renforcer la résilience des espaces urbains.

À la suite de la première marche sensible organisée à Nanterre le 5 octobre 2023, l'AREC îdF, l'EPT Paris Ouest La Défense et l'ALEC POLD ont souhaité reconduire cette initiative. Une nouvelle édition a eu lieu le 16 octobre 2024, à Suresnes, rassemblant près de 20 personnes, élus, agents des services techniques et conseillers de l'ALEC POLD.

Au cours de la marche, plusieurs types de lieux ont été explorés, notamment des bâtiments patrimoniaux, des espaces publics et des ensembles immobiliers. Il s'agissait de consigner leurs caractéristiques, d'évaluer leur vulnérabilité face aux effets du changement climatique (situation de forte inondation par ruissellement ou de forte hausse des températures) et d'identifier leur potentiel d'adaptation. Les participants, répartis en petits groupes, ont été invités à réfléchir ensemble à des solutions pour intégrer une approche plus résiliente dans les futurs projets d'aménagement.

Pour conduire ces marches sensibles, l'AREC îdF s'appuie sur l'expertise de l'Institut du Design Thinking, facilitant ainsi la transition entre la réflexion stratégique et la mise en œuvre concrète d'un plan d'actions.



Source : AREC

GESTION DES EAUX USÉES ET PLUVIALES : ACTIONS ET VISION

Le schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales (SDA&EP) et ses zonages (assainissement et eaux pluviales) constituent des démarches qui illustrent la volonté de Paris Ouest La Défense de conjuguer protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie, dans une dynamique durable, au bénéfice de ses habitants et de l'écosystème local.

Document clé pour planifier et coordonner les actions et travaux nécessaires à une gestion efficace et durable des eaux usées et pluviales, le schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales (SDA&EP) est conçu pour répondre aux exigences réglementaires et environnementales. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants en prévenant les nuisances telles que les inondations, les mauvaises odeurs ou les risques sanitaires liés à des eaux non traitées.

Le SDA&EP établit un diagnostic précis des infrastructures existantes, identifie les zones à risque et fixe des objectifs clairs pour renforcer la performance des réseaux, protéger l'environnement et garantir un service optimal aux usagers. Il s'accompagne d'un plan d'actions détaillé, intégrant les travaux prioritaires, les budgets nécessaires et les délais prévus. Enfin, des indicateurs de suivi permettent de mesurer les progrès et d'ajuster les stratégies au besoin.

Ce schéma, adopté lors du conseil de territoire du 26 juin 2024, représente un engagement fort en faveur d'une gestion anticipative et adaptée des ressources, répondant aux besoins actuels tout en tenant compte des évolutions futures.

ENQUÊTE PUBLIQUE

En parallèle, les zonages d'assainissement et des eaux pluviales, qui délimitent les zones où s'appliquent les règles spécifiques pour la gestion des eaux usées et pluviales, ont été soumis à une enquête publique, après approbation du conseil de territoire du 3 avril 2024. Cette enquête, réalisée entre le 17 juin et le 18 juillet 2024, a permis à la population de s'exprimer, tout en permettant au commissaire-enquêteur d'évaluer le projet.

Le rapport final, transmis au tribunal administratif, n'a émis aucune réserve, renforçant ainsi la solidité du zonage proposé. Le zonage d'assainissement et des eaux pluviales a été adopté lors du conseil de territoire du 23 septembre 2024 et sa mise en œuvre a débuté.





POUSSER PLUS LOIN LE **DÉVELOPPEMENT** **DURABLE DU** **TERRITOIRE**



Le développement durable a besoin d'un cadre (le plan climat-air-énergie territorial – PCAET), de reconnaissance (la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique – TETE) et de partenariats solides, pour renforcer et pérenniser les actions phares de Paris Ouest La Défense (POLD), dans les domaines de l'énergie et de l'habitat, de l'évolution des mobilités et de l'adaptation au changement climatique.

C'est ainsi que – dans la continuité des politiques publiques impulsées ces dernières années – l'année 2025 se fixera des objectifs ambitieux. Cela commencera par la révision du plan climat-air-énergie territorial, qui devra à la fois adopter une posture plus globale, incluant la qualité de l'air, tout en affinant ses dispositifs. Le chemin vers la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique se poursuivra, et comprendra des étapes cruciales en termes de stratégie et d'identification d'un plan d'actions. Enfin, entre pragmatisme du quotidien et innovation prospective, de nombreux projets partenariaux continueront d'émerger pour améliorer la performance énergétique de l'habitat, poursuivre la mutation des mobilités ou encore rendre les comportements et le territoire plus résilients. Ces perspectives exigent l'animation d'une multitude de partenariats, qui croisent expertise de terrain, connaissances et recherche, comme le souligne Madeleine Noeuvéglise, de l'Institut Paris Région.

Madeleine Noeuvéglise

Cheffe de projet « Aménagement et construction durables », à l'Institut Paris Région.



Paris Ouest La Défense a réellement fait preuve d'une volonté d'aborder le sujet de la transition écologique et de le faire partager ; il a mené des actions en fonction de ses compétences et joué son rôle de coopération avec les villes de son territoire, d'incitation et de soutien. On sent ce lien, qui est essentiel. Notamment avec l'ALEC [Agence locale de l'énergie et du climat] POLD qui fonctionne bien.

Aujourd'hui, il faut davantage contextualiser les actions en fonction des caractéristiques – historiques, géographiques, morphologiques – de chaque territoire. Il n'y a pas les mêmes pentes au Mont-Valérien et à la Butte-aux-Cailles, par exemple ; il faut donc coupler la stratégie et la prise en compte du terrain. Cela est d'autant plus important que le changement climatique est plus rapide que ce que l'on pensait et exige par conséquent d'agir plus vite.

Pour cela, des collectivités comme Paris Ouest La Défense doivent agir à deux niveaux. En interne, en mobilisant les services et les élus des collectivités, ainsi que des partenaires comme l'ALEC ou l'Institut Paris Région : des sujets comme l'élaboration du PLUi [plan local d'urbanisme intercommunal] ou le schéma directeur d'assainissement constituent à cet égard des opportunités pour mobiliser cette approche transversale et faire de l'adaptation au changement climatique une réelle priorité. Mais il y a aussi un second niveau : celui de l'expertise. Comme nous sommes sur un sujet mouvant, en pleine évolution, il faut réactualiser et partager l'évolution des connaissances ; il est, par conséquent, indispensable de faire appel à des expertises croisées, notamment à la recherche ; je pense à l'Institut Paris Région, mais aussi au Cluster Eau Milieux Sol.

Même si les ateliers que nous menons sur le terrain et l'analyse réelle des phénomènes sont très importants, l'expertise multidisciplinaire est incontournable. »

LES 7 PRIORITÉS QUI RYTHMERONT L'ANNÉE 2025

1 PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) : RÉVISION ET NOUVELLES AMBITIONS

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'EPT Paris Ouest La Défense a été adopté lors du conseil de territoire du 25 juin 2019, pour la période 2019-2025. Celui-ci devant faire l'objet d'une révision tous les six ans, conformément à l'article L229-26 du Code de l'environnement, l'année 2025 sera consacrée à la réalisation et au lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une nouvelle version, pour la période 2025-2031. Celle-ci devra désormais **inclure un plan d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA)**.

En conformité avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et le plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM) révisé, le PCAET 2025-2031 devra par ailleurs être élaboré en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire et inclure une phase de concertation publique.

2 DÉMARCHE DE LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE : STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION

La phase n°1 « état des lieux initial » ayant été achevée au printemps 2024, l'année 2025 sera dédiée, en concomitance avec les travaux de révision du PCAET, à la poursuite des phases 2, 3 et 4 de la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique :

- la phase n°2 « élaboration de la stratégie et du plan d'action » aura pour objectif de définir, à partir du référentiel de l'ADEME, les orientations et actions nécessaires pour améliorer la notation du label ;
- la phase n°3 « mise en œuvre du plan d'action » se concentrera sur la planification et la réalisation des actions définies ;
- la phase n°4 « audit de labellisation » permettra à l'EPT Paris Ouest La Défense d'obtenir le label de l'ADEME selon son niveau de progression.



3 RÉNOVATION DE L'HABITAT : NAISSANCE D'UN SERVICE PUBLIC

À partir du 1^{er} janvier 2025, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) lance un nouveau programme : le service public de rénovation de l'habitat (SPRH).

Rénovation énergétique, adaptation du logement au vieillissement ou au handicap, lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, ce nouveau service public prévoit deux niveaux de contractualisation :

- une convention de coopération et de coordination régionale, qui fera l'objet d'une signature tripartite entre l'État, l'Anah et la Métropole du Grand Paris ;
- une convention de mise en œuvre, dite « pacte territorial », qui fera l'objet d'une signature tripartite avec l'État et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et financera l'ensemble des missions France Rénov' exercées localement.

Les trois volets du pacte territorial

- Volet obligatoire « Dynamique territoriale auprès des ménages et professionnels » : il recense l'ensemble des actions permettant aux ménages de connaître la marque France Rénov', de repérer et de cibler les priorités d'intervention, d'identifier et d'animer le réseau de professionnels.
- Volet obligatoire « Information-Conseil-Orientation » : il vise à apporter les informations de premier niveau, de conseil et d'orientation auprès des ménages sur les différents volets de la rénovation de l'habitat.
- Volet facultatif « Accompagnement des ménages » : il propose une ou plusieurs offres d'accompagnement multi-thématiques pour la réalisation des travaux des ménages.

Qui fait quoi ?

À ce jour, ces missions France Rénov' sont assurées par les Espaces conseil France Rénov' (ECFR). Sur le territoire de Paris Ouest La Défense, l'Agence locale de l'énergie et du climat de Paris Ouest La Défense (ALEC POLD) représente le guichet local France Rénov' ; elle assure de ce fait les missions de sensibilisation, d'information, de conseil, d'accompagnement et d'orientation de ce service public. Jusqu'à la fin de l'année 2024, ces missions étaient financées directement auprès de l'ALEC par les collectivités locales (EPT Paris Ouest La Défense, Métropole du Grand Paris, conseil régional d'Île-de-France) ainsi que par le programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique).

Le pacte territorial vise à définir les modalités de financement de l'Espace conseil France Rénov' sur chaque territoire pour mener les missions susmentionnées. Pour chaque volet, l'Anah finance jusqu'à 50 % d'un plafond annuel de dépenses subventionnables, selon cinq seuils en fonction du nombre de résidences principales en parc privé (données INSEE en vigueur au 01/01/2024).

Pour l'EPT Paris Ouest La Défense et l'ALEC POLD, l'année 2025 sera dédiée à la mise en œuvre du pacte territorial du nouveau SPRH.

Par ailleurs, la montée en compétences de l'ALEC POLD va se poursuivre avec le recrutement d'un conseiller et chargé de mission chaleur renouvelable. L'EPT ambitionne également, en 2025, de mettre en œuvre une stratégie et des actions de lutte contre la précarité énergétique avec les acteurs déjà impliqués sur le territoire.



4 MOBILITÉ CYCLABLE : POLD LAURÉAT D'AVELO 3

Deux axes

L'EPT Paris Ouest La Défense a été désigné comme lauréat de l'appel à projets AVELO 3 de l'ADEME le 5 novembre 2024. Dans ce cadre, le territoire bénéficiera d'un soutien technique et financier de l'ADEME pour promouvoir la mobilité cyclable sur le territoire à travers deux axes :

- **Axe 1** : Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire ;
- **Axe 2** : Soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire.

Un calendrier

La durée de l'appel à projets est de 30 mois. L'année 2025 sera dédiée à la concrétisation du projet avec les groupes de travail « transport » et « développement durable ». Ces travaux permettront, notamment, de définir les actions d'animation et de promotion de la mobilité cyclable à déployer sur le territoire. La possibilité de recruter un chargé de mission spécifique est également à l'étude, avec la perspective d'un soutien financier de l'ADEME.

Parmi les initiatives envisagées figure la création d'un plan d'information sur le réseau cyclable à destination du grand public. Parallèlement, l'année 2025 marquera le renouvellement du marché par le suivi des données de mobilité cyclable, actuellement confié à Geovelo.

5 MOBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Grâce au projet Predict AI'r, l'EPT Paris Ouest La Défense a été désigné lauréat de l'appel à projets « Démonstrateurs d'IA frugale au service de la transition écologique dans les territoires » de la Caisse des Dépôts, dans le cadre du plan d'investissement France 2030 opéré par la Banque des Territoires.



Innover pour un monde décarboné et durable

PREDICT'AI'R : estimer et prédire les émissions générées par la mobilité des populations à partir des mobiles et l'utilisation de l'IA



Quel lien avec l'OTSMOB ?

Le projet lauréat, Predict AI'r, s'inscrit dans la continuité du projet de l'Observatoire territorial et stratégique de la mobilité (OTSMOB) initié dans le cadre d'un précédent programme d'investissements d'avenir (PIA).

L'OTSMOB vise à créer des outils communs de visualisation de données pour définir des trajectoires en matière de mobilité à l'échelle d'une collectivité et suivre leurs évolutions. Il répond aux besoins des villes du territoire pour centraliser, formater et analyser les données de mobilité.

Pour mieux répondre aux enjeux de la ville de demain, la collaboration entre secteurs public et privé est nécessaire, c'est ce qui explique la diversité des acteurs (voir l'encadré) impliqués dans le projet Predict AI'r, porté par l'EPT Paris Ouest La Défense.

Révolutionner la planification urbaine et la gestion de la mobilité

Face aux défis environnementaux actuels, il est crucial de comprendre et d'anticiper l'impact de la mobilité sur notre environnement. Les outils actuels, basés sur des données statiques, ne permettent pas toujours d'évaluer avec précision les changements de comportement et l'efficacité des politiques publiques.

En passe de révolutionner la planification urbaine et la gestion de la mobilité, Predict Al'r exploitera la puissance de l'intelligence artificielle (IA) et des données de bornage téléphonique pour créer un observatoire et un prédicteur dynamique de la mobilité et de ses impacts sur l'air et le climat.

Quelles données ?

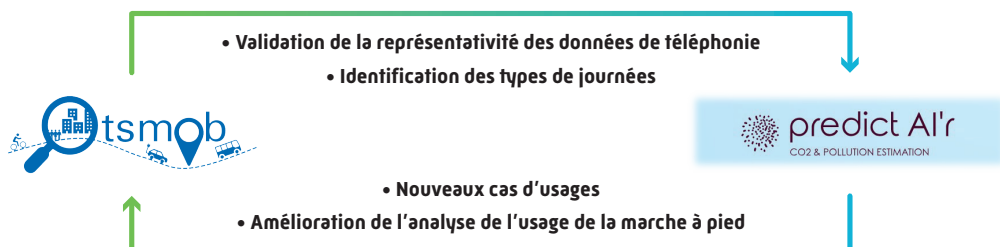
Ces données, fournies par Orange via l'offre Flux Vision, sont dynamiques, massives et représentatives de la mobilité à grande échelle. L'anonymisation et le respect du règlement général de protection des données (RGPD) sont garantis, assurant la protection de la vie privée des utilisateurs.

L'objectif est de pérenniser l'OTSMOB et d'opérer une perméabilité entre les deux projets. L'IA joue un rôle central à chaque étape du projet.

Un outil d'aide à la décision

Predict Al'r permettra de mieux comprendre les dynamiques de mobilité et leurs impacts sur l'environnement. Cet outil d'aide à la décision permettra aux collectivités d'évaluer l'efficacité des politiques publiques de mobilité et d'anticiper les besoins futurs. Le projet est conçu pour être répliquable à d'autres territoires. Il pourra améliorer la qualité de l'air et accompagner la transition écologique à grande échelle.

Les travaux d'études portant sur Predict Al'r commenceront en 2025 avec les membres du consortium. Le livrable attendu est un démonstrateur sous forme de plateforme web de monitoring en temps réel et d'évaluation de scénarios prospectifs de l'impact de la mobilité sur les émissions polluantes et la qualité de l'air sur le territoire. L'EPT Paris Ouest La Défense est en attente de l'accord de convention avec la Banque des Territoires et formalise actuellement l'accord de consortium.

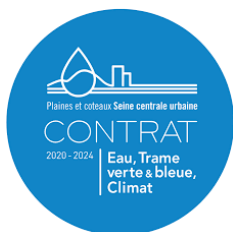


Un consortium d'acteurs

Le projet Predict Al'r est piloté de manière collaborative par un consortium d'acteurs publics, privés et associatifs :

- **l'EPT Paris Ouest La Défense (collectivité territoriale)** pilote, en lien avec le projet OTSMOB ;
- **IFPEN (institut de recherche)** analyse des données de mobilités en lien avec le projet OTSMOB ;
- **Orange (entreprise)** fournit les données (anonymisées) de mobilité des populations à partir de la signalisation des téléphones portables ;
- **CITEPA (association)** inventorie et évalue les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
- **AIR&D (startup de recherche et développement)** modélise la dispersion des polluants atmosphériques par l'intelligence artificielle.

6. CHANGEMENT CLIMATIQUE : VERS UN NOUVEAU CONTRAT EAU, TRAME VERTE & BLEUE



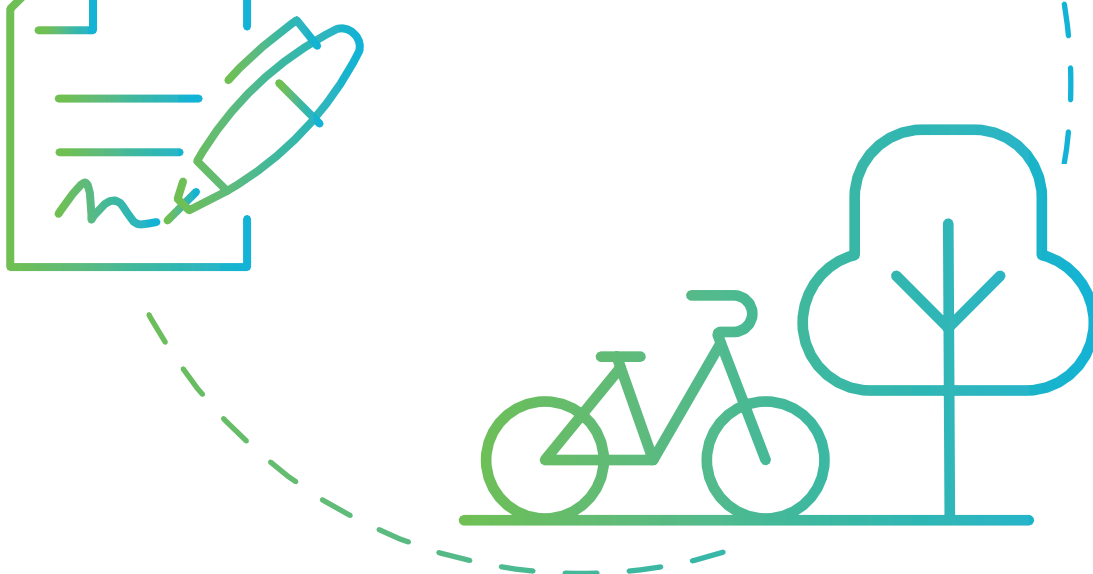
Le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 étant arrivé à son terme, l'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre d'un nouveau contrat pour la période 2026-2030. L'EPT Paris Ouest La Défense et les communes du territoire pourront proposer de nouveaux projets en faveur de la végétalisation, de la restauration de la biodiversité et de la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

À l'instar de la marche sensible sur l'adaptation au changement climatique réalisée à Nanterre et à Suresnes menée avec l'Agence régionale de l'énergie et du climat d'Île-de-France (AREC îdF), il est envisagé de reproduire cette balade de réflexion et de partage sur une autre commune du territoire en 2025.

7. CONSOMMATION RESPONSABLE : SENSIBILISATION ET TARIFICATION INCITATIVE

La mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) se poursuivra en 2025, avec notamment l'étude de la faisabilité de la tarification incitative, la mise en œuvre de la stratégie de communication sur les déchets et l'expérimentation de tri des déchets « hors foyer ».

La direction du développement économique prévoit également de poursuivre la démarche États territoriaux de l'innovation circulaire et solidaire (ETICS) et de lancer un appel à projets innovants dédié à l'alimentation durable, au réemploi numérique et à la santé.



EXEMPLARITÉ DU TERRITOIRE



FINANCES – OFFRES DE CONCOURS EN 2024

Dans le cadre du pacte financier et fiscal 2023-2024, l'EPT Paris Ouest La Défense a la possibilité de verser aux communes des offres de concours dès lors qu'elles ont à disposition des excédents budgétaires dans leur budget sectorisé.

En 2024, plusieurs offres de concours ont été versées aux villes, au titre de leur contribution à la politique climat-air-énergie du territoire

- La réhabilitation et extension du groupe scolaire Anatole France (projet sur 4 ans) à Levallois-Perret : **3626667 €** ;
- La rénovation et réhabilitation d'un immeuble de bureaux situé rue de Votimesnil à Levallois-Perret : **3075445 €** ;
- La végétalisation des toitures terrasses du groupe scolaire Maurive Ravel à Levallois-Perret : **400 000 €** ;
- La création d'une gestion technique centralisée (GTC) pour les bâtiments pour la réduction de la consommation énergétique et le passage en gestion technique du bâtiment (GTB) pour deux bâtiments publics (Palais des Sports Marcel Cerdan et Conservatoire) à Levallois-Perret : **800 000 €** ;
- Le raccordement au réseau de froid et la création d'une centrale de traitement de l'air (CTA) pour diffusion chaud et froid au sein de la Médiathèque Albert Camus à Levallois-Perret : **303333 €** ;

- L'étude stratégique d'un schéma directeur énergie à Levallois-Perret : **126 667 €** ;
- L'isolation du plancher des combles de l'Hôtel de Ville de Levallois-Perret : **166 667 €** ;
- L'installation d'une protection solaire sur la terrasse R+1 de la crèche de La Farandole à Levallois-Perret : **228 000 €** ;
- L'amélioration du diagnostic de performance énergétique (DPE) d'un bâtiment d'habitation collectif à Levallois-Perret : **304 667 €** ;
- Le programme de modernisation de l'éclairage public à Levallois-Perret, avec amélioration de la consommation énergétique et réduction de la pollution lumineuse : **226 933 €** ;
- Les travaux de voirie à Levallois-Perret, contribuant à améliorer les déplacements piétons et cyclables, à augmenter le stationnement vélo, à utiliser des enrobés clairs et drainants, à végétaliser les espaces publics, à réduire les nuisances sonores grâce à un nouveau revêtement : **720 000 €** ;
- Les plantations d'arbres et d'arbustes à Levallois-Perret : **90 000 €** ;
- Implantation de 4 bornes de recharges pour véhicules électriques sur le parking de l'Hôtel de ville de La Garenne-Colombes : **40 059,68 €** ;
- Implantation de 4 bornes de recharges pour véhicules électriques sur la Place du Souvenir Français de la ville de La Garenne-Colombes : **33 464,79 €** ;
- La végétalisation de places de stationnement de la rue Paul Prouteau à La Garenne-Colombes : **47 784,26 €** ;
- La végétalisation de places de stationnement de la rue de Sotteville à La Garenne-Colombes : **39 717,44 €** ;
- La réduction de la vitesse de circulation sur 18 rues par la création de « zones 30 » à La Garenne-Colombes, contribuant à apaiser la circulation routière au profit des mobilités douces : **28 664,36 €** ;
- La requalification des rues Angle Château – Auguste Buisson de La Garenne-Colombes, avec plantation d'arbres et écoulement des eaux de pluie de la voirie vers les espaces verts : **80 984,70 €** ;
- La requalification de la place Rhin et Danube, de la rue Rhin et Danube et de la rue de la ferme de La Garenne-Colombes, avec plantation d'arbres et écoulement des eaux de pluie de la voirie vers les espaces verts : **114 238,40 €** ;
- La Création d'un jardin sur l'emplacement d'un ancien garage rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes : **313 905,36 €** ;
- Le projet de réhabilitation de la Place du Général Leclerc de La Garenne-Colombes, avec plantation d'arbres et écoulement des eaux de pluie de la voirie vers les espaces verts : **60 800 €** ;
- Le projet de création du square public végétalisé Saint-Exupéry à Suresnes, en remplacement d'une école maternelle désaffectée : **871 840 €** ;
- Le projet de rénovation de l'éclairage public à Suresnes en remplaçant les luminaires par des éclairages LED : **228 724 €**.

RESSOURCES HUMAINES

Pour répondre aux objectifs fixés dans le PCAET, l'EPT Paris Ouest La Défense a concrétisé le **recrutement d'un chargé de mission développement durable**, qui est entré en fonction le 1^{er} avril 2024, portant à deux personnes les effectifs en charge du pilotage des missions de développement durable et de mobilité.

Index égalité professionnelle

Les collectivités territoriales les plus importantes doivent publier leurs données sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes qu'elles emploient (décrets parus au Journal officiel du 14 juillet, n° 2024-801 et 2024-802 du 13 juillet 2024).

L'index est fondé sur quatre indicateurs permettant de renseigner un barème de 100 points :

- L'écart global de rémunération moyenne entre les femmes et les hommes, au sein de filières et catégories hiérarchiques équivalentes (50 points) ;
- L'écart de rémunération moyenne pour les contractuels recrutés sur emploi permanent ;
- L'écart de taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes (25 points) ;
- Le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations (10 points).

L'EPT Paris Ouest La Défense présente un score global de 90 points sur 100.

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

La loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité numérique oblige tous les sites publics à être entièrement accessibles aux personnes malvoyantes.

Ensemble, ces démarches visent à garantir que l'information soit accessible à tous, sans exception.

Afin de se conformer aux exigences de la loi, POLD a réalisé en 2024 un audit, de son site internet, basé sur le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) et engagé en parallèle une démarche d'amélioration continue pour le rendre accessible au plus grand nombre

REPRISE DU MATERIEL INFORMATIQUE

L'EPT Paris Ouest La Défense a renouvelé une partie de son matériel informatique et, dans une démarche de sobriété et de réemploi, a fait reprendre l'ancien matériel pour qu'il soit valorisé. L'EPT est passé par l'entreprise Recyclea pour récupérer le matériel informatique éligible au réemploi ou remis au recyclage. Ainsi **23 matériels informatiques ont été revalorisés en 2024**.

À travers cette action, l'EPT fait preuve d'exemplarité en s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire.



Édité par Paris Ouest La Défense – Janvier 2025
Rédaction : Paris Ouest La Défense
Conception-rédaction : stratéact
©Adobe Stock

*Imprimé dans le respect des normes environnementales,
sur papier issu de forêts gérées durablement.*



**PARIS OUEST
LA DÉFENSE**

**ÉTABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
PARIS OUEST LA DÉFENSE (POLD)**

91, rue Jean Jaurès 92800 Puteaux
www.parisouestladedefense.fr
01 55 69 31 50

